LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Rapport annuel 1998-1999

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le ministère de l'Agricuture, des Pêcheries
et de l'Alimentation

Cette publication a été produite par
Les Publications du Québec
1500-D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 2000
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-19337-0
ISSN 0715-6219

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Je suis très heureux de vous transmettre le rapport annuel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1999.

Conformément à la loi (L.R. 1977, c. M-24, a. 14), ce rapport fait état de l'ensemble des résultats du ministère au regard de ses orientations stratégiques et contient des renseignements d'intérêt général.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation,

Rémy Trudel

Québec, mars 2000

Monsieur Rémy Trudel
Ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous soumets le rapport annuel de gestion du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 1999.

Ce rapport fait état des résultats obtenus au regard des grandes orientations stratégiques du ministère et:

- décrit fidèlement les mandats, les valeurs organisationnelles et les orientations stratégiques;
- reflète les mandats et les plans d'action sectoriels;
- présente les objectifs ainsi que les résultats opérationnels;
- présente des données conformes et fiables

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour produire et évaluer ce rapport annuel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation,

André Vézina

Québec, mars 2000

100-04667/

Table des matières

Préambule

Partie I : Présentation du ministère

1. L'importance économique du secteur bioalimentaire 11
2. Historique 11
3. Mission et fonctions du ministère 11
4. Cohérence des orientations ministérielles avec les orientations stratégiques gouvernementales et impact sur les clientèles 12
5. Programmes du ministère 13
6. Organisation administrative 13
7. Ressources humaines 14
8. Ressources financières 14

Partie II : Les faits saillants 1998-1999

1. Le Rendez-vous des décideurs 17
2. Le Réseau pêches et aquiculture Québec 17

Partie III : Résultats stratégiques 19

Orientation 1 : Accroître la capacité concurrentielle des entreprises bioalimentaires sur les marchés, tant internes qu'externes 23

1. Préoccupation : transfert technologique 23
   - 1.1 Production bovine et autres productions agricoles 23
     - 1.1.1 Production bovine 23
     - 1.1.2 Autres productions 24
   - 1.2 Amélioration et diffusion des connaissances et technologies de pointe 24
     - 1.2.1 Développement des connaissances et technologies de pointe 24
     - 1.2.2 Regroupement et diffusion des résultats de la R&D 24
   - 1.3 Aquiculture et transformation des produits de la mer 24
2. Préoccupation : formation 24
   - 2.1 Formation régulière 25
   - 2.2 Formation continue 25
   - 2.3 Contribution au plan de soutien en formation agricole 26
3. Préoccupation : qualité des aliments et santé publique 26
   - 3.1 Maîtrise des risques 26
     - 3.1.1 Première mesure : Intégrer la notion de risque à l'ensemble des activités d'inspection 26
     - 3.1.2 Deuxième mesure : Responsabiliser les entreprises 27
     - 3.1.3 Troisième mesure : Reconnaître les systèmes d'assurance de la qualité 28
   - 3.2 Amélioration de la qualité 29
4. Préoccupation : marchés 29
   - 4.1 Développement des marchés extérieurs 29
   - 4.2 Développement du marché québécois 30
5. Préoccupation : recherche et développement 31
6. Préoccupation : investissement 32
7. Préoccupation : allégement réglementaire 32

Orientation 2 : Favoriser la mise en valeur des ressources au profit des collectivités locales dans une perspective de développement durable 34

1. Préoccupation : conservation des ressources 34
   - 1.1 Transfert technologique 34
     - 1.1.1 Gestion des fumiers 34
     - 1.1.2 Amélioration de l'accès à l'expertise phytosanitaire 35
     - 1.1.3 Contrôle des mauvaises herbes 38
     - 1.1.4 Gestion de l'eau dans les pisciculture 38
   - 1.2 Analyse environnementale des programmes 38
   - 1.3 Pesticides 38
2. Préoccupation : mise en valeur du potentiel de l'industrie bioalimentaire 40
   - 2.1 Structures de concertation 40
     - 2.1.1 Groupe Agriculture, pêcheries et alimentation (APA) 40
     - 2.1.2 Tables de concertation régionales 40
   - 2.2 Plan de développement du bioalimentaire 40
     - 2.2.1 Conclusion d'ententes spécifiques 40
3. Préoccupation : sensibilisation du public à l'agroalimentaire 40

Orientation 3 : Offrir un filet de sécurité pour stabiliser les effets de la conjoncture économique 43

Orientation 4 : Favoriser l'adaptation des entreprises au nouvel environnement socio-économique 44

1. Préoccupation : concertation en filière et coordination verticale 44
1.1 Secteur agroalimentaire 44
1.1.1 Les plans stratégiques 44
1.1.2 Les projets financés 44
1.1.3 Le développement d'indicateurs de marché 44
1.2 Secteur des pêches et de l'aquiculture 44
1.2.1 Engagements du Forum 45
1.2.2 Aquiculture en eau douce et en eau marine 45
1.2.3 Offre de service 45
1.3 Programme d'appui à la concertation 46
2. Préoccupation : diversification 46
2.1 Secteur agroalimentaire 47
2.2 Secteur des pêches 47
3. Préoccupation : participation des femmes au développement bioalimentaire 47

Principes directeurs 49

Principe 1 : Cogestion 49

Principe 2 : Cofinancement 51

Principe 3 : Efficience et efficacité de l'organisation 52

1. Gestion par les résultats 52
2. Réduction des coûts administratifs 52
3. Redéploiement de la main-d'œuvre 53

Principe 4 : Équité entre les provinces et respect des champs de compétence du Québec 53

1. Équité et respect des compétences 53
1.1 Dépenses et activités en R&D 54
1.2 Transferts gouvernementaux 54
1.3 Complémentarité des activités d'inspection des aliments et de surveillance de la santé animale 55
1.4 Accessibilité aux ressources halieutiques 55
2. Politiques commerciales 56
2.1 Accord sur le commerce intérieur (ACI) 56
2.2 Négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en agriculture 56
2.3 Négociations commerciales dans la zone des Amériques et dans la zone Asie-Pacifique (APEC) 57
2.4 Litiges et différends commerciaux 57
2.4.1 Litige sur la fixation des prix du lait pour les produits laitiers canadiens exportés, entre les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et le Canada 57
2.4.2 Autres litiges et différends 57
2.5 Autres dossiers liés à la gestion de l'offre 57

Partie IV
Lois administrées 59

Partie V

Application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique 61

Annexe I

Personnel en poste au 31 mars 1998 63

Annexe II

Liste des directions régionales, Direction générale de la production et des affaires régionales 65

Annexe III

Liste des bureaux régionaux, Direction générale de l'alimentation 67

Annexe IV

Liste des directions régionales, Direction générale des pêches et de l'aquiculture commerciales 69

Annexe V

Adresse Internet 71

Préambule

L'an dernier, le ministère a innové en réalisant son rapport annuel en lien direct avec la gestion par résultats. Cela signifiait que les réalisations du ministère n'étaient plus traitées sous l'angle des différents programmes et directions générales, mais plutôt en rapport avec les orientations et les objectifs que le ministère s'est donnés.

Cette année encore, cette approche est privilégiée par le ministère avec comme préoccupation particulière d'intégrer les recommandations inscrites par le vérificateur général du Québec dans son rapport de vérification thématique portant sur la gestion par résultats.

Toutefois, comme le plan stratégique 1998-2001 constitue une actualisation du plan stratégique 1997-2000, ajusté afin de tenir compte des récentes directives suggérées par le Secrétariat du Comité des priorités pour la confection du plan triennal, le rapport annuel emprunte sensiblement la même présentation que l'an dernier.

Partie I : Présentation du ministère

1. L'importance économique du secteur bioalimentaire

Le bioalimentaire, qui comprend l'agroalimentaire, les pêches et l'aquiculture commerciales, est un secteur d'activité économique qui occupe une place importante dans l'économie québécoise. Il contribue pour près de 9 % au produit intérieur brut du Québec. En termes de chiffre d'affaires, les recettes agricoles totalisent 4,8 milliards de dollars, la valeur des débarquements de la pêche est de 98,9 millions de dollars, les livraisons manufacturières s'élèvent à 13,7 milliards de dollars, le commerce au détail des aliments représente au Québec des ventes de plus de 13,5 milliards de dollars et les recettes de restauration se chiffrent à environ 5,7 milliards de dollars. Les exportations bioalimentaires, dont les deux tiers étaient destinées aux États-Unis, ont atteint les 2,61 milliards de dollars. Les expéditions vers les autres provinces sont de l'ordre de 4 milliards de dollars, dont près des deux tiers sont destinées à l'Ontario.

Sur le plan de l'emploi, le secteur bioalimentaire occupe quelque 403 500 personnes, ce qui représente près de 12 % des emplois au Québec. Un peu plus d'un emploi sur neuf est généré par l'industrie bioalimentaire. L'agriculture et les pêches, avec leurs 84 100 emplois, sont responsables de plus des deux tiers des emplois du secteur primaire. La transformation des aliments et boissons, avec 56 500 emplois, est le premier employeur parmi les 20 secteurs manufacturiers du Québec. Quant aux magasins d'alimentation, avec 95 700 emplois, ils accaparent plus de 25 % des emplois du commerce de détail.

La répartition de l'activité bioalimentaire sur l'ensemble du territoire québécois confère également au secteur un rôle de premier plan dans le développement des régions et de plusieurs communautés locales. Au moins 10 % de l'emploi régional était attribuable au secteur pour 13 des 17 régions administratives du Québec. Dans 10 de ces régions, les recettes agricoles excédaient les 150 millions de dollars, les livraisons manufacturières d'aliments et boissons dépassaient les 250 millions de dollars et les ventes des magasins d'alimentation atteignaient plus de 500 millions de dollars. L'emploi dans le secteur de la pêche et de l'aquiculture commerciales, toutes activités économiques confondues, représente 19 % de l'emploi total en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, 5 % en Côte-Nord et dans le Nord québécois et atteint 44 % en Basse-Côte-Nord.

En outre, le bioalimentaire est un secteur particulièrement dynamique dans l'économie québécoise au chapitre de l'emploi. Par exemple, entre 1994 et 1998, l'accroissement de l'emploi a été de 10 %, soit une performance deux fois supérieure à celle de l'ensemble de l'économie, qui a été de 5 %. Par ailleurs, il importe de souligner que le bioalimentaire présente un potentiel de développement considérable, en raison notamment de ses ressources biophysiques, de ses capacités de transformation, de ses produits de qualité et d'une demande internationale croissante.

2. Historique

Les origines du ministère remontent à 1852, au moment de la création d'un Bureau d'agriculture. Il faudra attendre dix ans plus tard avant que ne soit nommé officiellement un ministre de l'Agriculture responsable de ce bureau, M. François Évanturel. En 1869, le Bureau sera intégré au Département de l'agriculture et des travaux publics et secondé par un conseil d'agriculture de 23 membres. C'est d'ailleurs ce conseil qui sera responsable des premières activités de soutien au secteur, notamment les expositions agricoles, la diffusion des connaissances, l'encadrement des écoles et les primes aux sociétés d'agriculture.

Ce n'est finalement qu'en 1888 que le premier ministre du Québec, M. Honoré Mercier, crée un ministère uniquement voué aux questions de l'agriculture et de la colonisation, le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. La nomination d'un premier sous-ministre, en la personne du curé Labelle, fera en sorte que les politiques agricoles seront plus efficaces et mieux structurées.

Depuis cette date, le ministère a changé plusieurs fois de nom. En 1979, le ministère de l'Agriculture devient celui de l'Agriculture et de l'Alimentation. Le 21 décembre de la même année, avec l'intégration du secteur des pêches, il porte désormais le nom de ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

3. Mission et fonctions du ministère

Au gouvernement du Québec, la responsabilité du développement du secteur bioalimentaire est confiée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Le ministère a pour mission :

D'influencer et de soutenir l'industrie bioalimentaire québécoise afin d'assurer le développement durable du secteur.

Le cadre juridique régissant le ministère est contenu dans la loi constitutive du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Les fonctions et pouvoirs du ministère touchent les domaines de la production, de la transformation, de la distribution, de la commercialisation et de la consommation des produits bioalimentaires. Les principaux champs d'intervention sont l'aide financière aux producteurs agricoles et aux pêcheurs, la surveillance de la santé animale, la recherche scientifique, l'enseignement et la protection de la qualité des aliments. Ainsi, le ministère assure la conception et l'application des politiques et programmes nécessaires au développement des secteurs de l'agriculture, des pêches et de l'alimentation et ce, de la production à la consommation. Sa clientèle est donc constituée des producteurs agricoles, des pêcheurs, des transformateurs, des distributeurs et détaillants en alimentation, des restaurateurs et, finalement, des consommateurs et consommatrices. Cette responsabilité lui confère les pouvoirs de recherche, d'étude, d'enquête et d'enseignement requis pour l'élaboration de ses politiques et programmes.

4. Cohérence des orientations ministérielles avec les orientations stratégiques gouvernementales et impact sur les clientèles prioritaires

L'intervention ministérielle vient appuyer les orientations gouvernementales principalement à trois niveaux, à savoir :

1. Favoriser la prospérité économique et sociale du Québec en relançant le développement économique et la création d'emplois;
2. Rétablir la marge de manœuvre de l'État en redressant les finances publiques, afin que le Québec soit en mesure de relever les défis du XXI^{e} siècle (plus spécifiquement en ce qui concerne les orientations 1 et 2);
3. Mieux desservir la population québécoise par des services publics offerts à des coûts compétitifs et adaptés aux nouveaux besoins.

De façon générale, nos quatre orientations appuient les efforts gouvernementaux afin de favoriser la prospérité économique et sociale du Québec, alors que nos principes contribuent à rétablir la marge de manœuvre de l'État ainsi qu'à offrir des services publics plus compétitifs et adaptés aux nouveaux besoins.

Impact des orientations sur la clientèle féminine

En matière de condition féminine, le ministère a adopté et rendu publiques, en juillet 1997, cinq orientations triennales qui s'inscrivent dans le prolongement des orientations ministérielles et dans celui de trois des priorités de la politique gouvernementale en matière de condition féminine, soit l'autonomie économique des femmes, la reconnaissance et la valorisation de leur apport collectif et leur place dans le développement des régions. Les orientations ministérielles en matière de condition féminine consistent à :

- favoriser la participation des agricultrices à la prise de décision dans l'entreprise;
- appuyer les initiatives de diversification des activités de l'entreprise agricole;
- promouvoir l'établissement de la relève agricole féminine;
- encourager la participation des agricultrices aux instances décisionnelles;
- développer une connaissance de la main-d'œuvre féminine des entreprises de transformation et de distribution du secteur bioalimentaire.

Chacune des orientations fait l'objet d'un plan d'action détaillé comprenant des activités de recherche, de concertation, de promotion et de développement pédagogique. Ainsi, mentionnons à titre d'exemples, la publication d'un inventaire regroupant toutes les activités de formation offertes en entrepreneuriat et leadership, ou encore, la poursuite de la recherche sur la place des filles lors de la transmission de la ferme familiale, recherche réalisée par une équipe de l'École des Hautes Études Commerciales.

Impact des orientations sur la clientèle des jeunes

Dans son souci de contribuer au développement du secteur, à sa pérennité et à la création d'emplois, il est indéniable que certains aspects de l'intervention ministérielle doivent être adaptés pour la clientèle des jeunes. Cette préoccupation se manifeste plus particulièrement sur le plan de la relève agricole et de la formation spécialisée dans diverses disciplines du bioalimentaire.

Avec des fermes qui, aujourd'hui, sont devenues de véritables PME et dont la valeur moyenne excède 500 000 $, la problématique de la relève agricole prend tout son sens. Le modèle traditionnel d'établissement, caractérisé par le transfert en bloc des propriétés, s'accompagne d'un endettement important et génère des risques financiers considérables pour le jeune acquéreur.

Le ministère est très sensibilisé à cette question. Ainsi, la Société de financement agricole (SFA) propose désormais de nouveaux modes d'établissement plus graduels dans des structures juridiques et financières adaptées. Deux mesures, administrées par la SFA, viennent appuyer la relève agricole pour favoriser ce passage et en assurer le succès. La première prévoit l'octroi de primes à l'établissement pour les productrices et producteurs de 18 à 40 ans qui possèdent au moins 20 % des parts d'une entreprise agricole. La deuxième mesure est une amélioration du programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt.

La Régie des assurances agricoles du Québec fait également sa part pour la relève en accordant aux jeunes qui s'établissent en agriculture, un rabais de 25 % pendant deux ans sur la prime à verser en vertu du programme d'assurance-stabilisation des revenus agricoles.

Par ailleurs, le ministère intervient sur le plan de l'encadrement de la relève agricole par l'intermédiaire d'un des volets du programme d'aide aux entreprises du bioalimentaire. Ce programme vise à soutenir la relève agricole dans la préparation adéquate et le suivi de son établissement. Le programme finance des sessions de formation, l'acquisition d'expérience en agriculture, des visites et stages, ainsi que des activités de suivi à l'établissement. L'aide financière est modulée selon les régions, jusqu'à concurrence de 5 000 $ par projet. Cette aide peut toutefois atteindre 60 000 $ pour défrayer une partie des coûts de fonctionnement d'un centre régional d'établissement en agriculture (CREA).

De plus, la mise sur pied de corporations autonomes de recherche permettra l'engagement de jeunes scientifiques qui, au contact des autres chercheurs, développeront une expertise essentielle à l'avenir du secteur bioalimentaire.

5. Programmes du ministère

Les activités du ministère se répartissent à l'intérieur de cinq programmes budgétaires :

Formation, recherche et développement technologique

Ce programme vise à favoriser la recherche, la mise au point et le transfert de nouvelles connaissances sur les ressources, les produits, les techniques, les méthodes, les procédés et les systèmes dans le domaine agroalimentaire. Au chapitre de la formation, le ministère oriente et soutient les actions de ses principaux partenaires par la promotion de la formation auprès des entreprises du secteur, par la promotion des carrières en agroalimentaire et par le développement de mesures propices à l'établissement à l'agriculture. Il soutient les deux Instituts de technologie agroalimentaire de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe.

Aides aux entreprises agroalimentaires

Ce programme regroupe diverses mesures visant l'amélioration de la production et de la compétitivité de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. À cette fin, différents programmes d'aide et un soutien professionnel et technique sont offerts aux entreprises agricoles par le personnel présent dans son réseau de bureaux régionaux et locaux. Le ministère offre également une assistance technique et financière pour le développement des entreprises de transformation et de mise en marché des produits bioalimentaires.

Appui réglementaire

Ce programme vise à concevoir les lois, les règlements ainsi que les programmes d'analyses et de surveillance destinés à protéger et contrôler la santé animale, la salubrité et l'innocuité des produits bioalimentaires, et à assurer le respect de ceux-ci.

Développement des pêches et de l'aquiculture

Ce programme vise à favoriser le développement de l'industrie des pêches et de l'aquiculture commerciales. En plus de permettre des activités de recherche scientifique et technique sur les ressources halieutiques et la production aquicole, il procure un soutien technique et financier aux aquiculteurs, aux pêcheurs et aux transformateurs de produits marins.

Gestion interne et soutien

Ce programme vise à favoriser l'élaboration d'un ensemble de politiques générales et opérationnelles afin d'orienter l'action du ministère et d'assurer une gestion efficiente de ses ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

6. Organisation administrative

Pour réaliser l'ensemble de ses mandats, le ministère s'appuie sur cinq directions générales, soit celles des affaires régionales (DGAR), de l'alimentation (DGA), des politiques agricoles (DGPA), des pêches et de l'aquiculture commerciales (DGPAC) et des services à la gestion (DGSG).

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est aussi responsable de quatre organismes ayant chacun des rôles bien précis dans l'application des divers instruments de la politique agricole et agroalimentaire québécoise ainsi que de celle touchant le secteur des pêches et de l'aquiculture. Ces organismes sont la Société de financement agricole

(SFA), la Régie des assurances agricoles du Québec (RAAQ), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Ces organismes ont un fonctionnement autonome et produisent leur propre rapport annuel. Leur budget est financé à même les crédits alloués au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

7. Ressources humaines

L'effectif autorisé est de 2 011 au 1er avril 1999. Aux fins de présentation, nous utilisons le terme « effectif en fonction », qui correspond au personnel régulier en poste, réparti comme suit.

Répartition de l'effectif régulier au 31 mars 1999

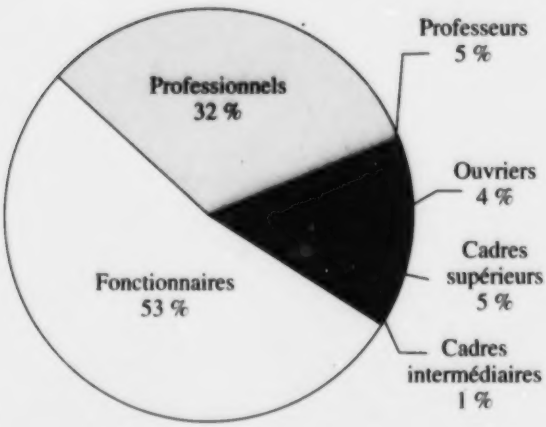

L'examen de l'évolution de l'effectif sur une période assez longue montre que certaines fonctions ministérielles ont connu un recul plus important. Globalement, les fonctions dites de soutien administratif, soit l'administration, l'encadrement et l'appui à l'exécution, ont vu leur effectif reculer de 27 %, alors que les fonctions dites de services à la clientèle n'ont régressé que de 10 %. Toutefois, parmi les services à la clientèle, seule la fonction scientifique, technique et conseil a vu son importance relative décliner, au profit des autres fonctions. La fonction encadrement est celle qui a été la plus touchée, avec une diminution de 42 % de son effectif.

Évolution de l'effectif* par grandes fonctions ministérielles, 1991-1999

Fonctions ministérielles	Avril 1991	Mars 1999	Variation %
Scientifique, technique et conseil	717	540	-24,6
Sécurité et hygiène alimentaires	460	423	- 8,0
Enseignement	164	200	21,9
Analyse (socio-économique et marché)	132	159	20,4
Sous-total, services à la clientèle	**1 473**	**1 322**	**-10,25**
Administration interne et externe	821	644	-21,5
Encadrement	193	112	-41,9
Appui à l'exécution	148	92	-37,8
Sous-total, administration	**1 162**	**848**	**-27,0**
Total, effectif en fonction	**2 635**	**2 170**	**-17,6**

* Effectif régulier et occasionnel en fonction

Le ministère accorde une grande importance à la formation continue de son personnel. Pour l'année 1998, le ministère a consacré 1,42 % de sa masse salariale aux dépenses de formation, respectant ainsi la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*, qui établit le seuil à 1 %. La formation était axée sur deux postes principalement, soit l'adaptation aux changements technologiques en vue d'acquérir de nouvelles compétences en informatique (28,5 % des participants) et l'adaptation aux changements de travail pour perfectionner ses compétences et en acquérir dans de nouveaux champs (67,9 % des participants).

8. Ressources financières

Le budget pour l'année 1998-1999 a été de 276,6 millions de dollars, soit une augmentation de 17,2 millions de dollars par rapport à l'année précédente, où il atteignait 259,4 millions de dollars.

État des budgets pour l'exercice financier 1998-1999 (milliers $)[1]

Programmes/Éléments	Budget 1997-1998	Budget 1998-1999
01 Formation, recherche et développement technologique		
01 Recherche et développement technologique	13 202	13 815
02 Formation bioalimentaire	16 781	16 737
03 Aide aux entreprises agroalimentaires		
01 Appui financier	103 792	120 101
02 Appui professionnel et technique	37 726	40 402
05 Appui réglementaire		
01 Contrôle de la qualité des produits	27 442	27 014
06 Gestion interne et soutien		
01 Direction	5 942	6 099
02 Soutien administratif	38 604	37 567
07 Développement des pêches et de l'aquiculture		
01 Planification et recherche	5 840	5 873
02 Contribution à la pêche, à l'aquiculture et à la transformation	9 429	8 787
Sous-total	**258 758**	**276 395**
Prêts, placements et avances	112	167
Créances douteuses et autres	503	
Total	**259 373**	**276 562**

1. Les budgets des programmes 2 (financement agricole) et 4 (assurances agricoles), de même qu'une partie du programme 5 (CPTAQ, RMAAQ) sont traités dans les rapports annuels des organismes qui les gèrent.

Partie II : Les faits saillants 1998-1999

1. Le Rendez-vous des décideurs

Le Rendez-vous des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, tenu le 25 mars 1999, constitue un événement majeur, puisqu'il a permis d'établir les bases d'une nouvelle politique agricole et agroalimentaire. Rappelons que cet événement s'inscrivait dans la foulée du Forum des décideurs de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire, tenue à Saint-Hyacinthe un an plus tôt. Qualifiée à juste titre d'historique, cette conférence, présidée par le premier ministre Lucien Bouchard, a permis de partager une vision commune de l'avenir du secteur et d'établir des consensus sur les objectifs de développement à privilégier pour que cette industrie participe à l'enrichissement du Québec. Citons entre autres, d'ici 2005, la création de 15 000 emplois additionnels, la multiplication par deux des exportations pour atteindre les quatre milliards de dollars et la réalisation de 7,5 milliards d'investissement. Pour assurer la mise en application harmonieuse des consensus, quatre groupes de travail ont été formés afin d'élaborer des plans d'action articulés autour des quatre grands thèmes traités pendant la Conférence, à savoir l'ouverture des marchés, les outils financiers, l'agroenvironnement et la collecte sélective et la formation, la recherche et développement et les transferts technologiques.

Le Rendez-vous des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, tenu à Québec sous la présidence du premier ministre, M. Lucien Bouchard, a permis d'adopter les plans d'action et ce, de façon unanime. Le secteur est donc venu confirmer son désir d'assurer la croissance tout en étant le propre acteur de ses moyens pour réussir. Les plans d'action prévoient tout un ensemble de gestes et de mesures touchant la plupart des champs du secteur, soit le développement des marchés internes et externes, la modernisation des outils financiers destinés aux entreprises agricoles, la protection de l'environnement, la formation et la recherche. Des objectifs clairs ont été adoptés, dont les plus importants sont :

- la mise en place d'un régime de sécurité du revenu agricole sur la base du revenu global de l'entreprise, compatible avec les règles du commerce international et équitable pour toutes les entreprises agricoles;
- d'ici 2005, l'adoption par 20 000 fermes de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement;
- le positionnement du secteur parmi les meilleurs à l'échelle canadienne au chapitre de la formation et de la recherche.

Même si les plans d'action n'ont été adoptés que lors du Rendez-vous de mars 1999, rappelons qu'au cours de l'année, le gouvernement a réalisé les engagements qu'il avait pris lors de la conférence de mars 1998, notamment par :

- la création d'un fonds d'appui aux exportations de 8 millions de dollars sur deux ans, partagé à parts égales avec l'industrie;
- la bonification du Programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement, dorénavant doté d'une enveloppe globale de 400 millions de dollars (Prime-Vert);
- la création d'un Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, en partenariat avec le milieu;
- la bonification de 2 millions de dollars sur deux ans du Programme de recherche du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Avec ces éléments en main, aboutissement d'une concertation véritable, les partenaires ont franchi une étape importante dans le modèle de l'industrie agroalimentaire qu'ils souhaitent mettre en œuvre pour demain.

2. Le Réseau pêches et aquiculture Québec

Les 1er et 2 avril 1998, les partenaires du Forum sur les pêches maritimes endossaient la création du Réseau pêches et aquiculture Québec (RPAQ). Par la même occasion, ils adoptaient un plan directeur qui fixe les résultats quantitatifs à atteindre dans cinq champs prioritaires pour les années 1998-2003.

Le Conseil directeur du RPAQ a rapidement mis en chantier les champs d'intervention identifiés par le plan directeur en créant ou soutenant différents groupes de travail :

- Le groupe *Développement des marchés*, chargé des résultats visés en matière de commercialisation
- Le groupe *Valeur ajoutée des produits*
- la *Table régionale des poissons pélagiques des Îles-de-la-Madeleine* et le *Conseil québécois de l'industrie du loup-marin*, dans le champ d'intervention des espèces sous-exploitées
- la *Table maricole*, dans le domaine de l'aquiculture en eau marine
- la *Filière en aquiculture d'eau douce*, active dans la pisciculture d'eau douce
- Le *Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes*, dans le domaine de la formation et de la professionnalisation des travailleurs.

Il a par ailleurs contribué, en janvier 1999, à l'organisation d'un Séminaire sur la gestion de la ressource, visant à amorcer avec tous les partenaires le développement d'un cadre de gestion de la ressource en accord avec les objectifs de croissance du plan directeur.

Le MAPAQ a mis en place un programme d'aide à la concertation afin de soutenir financièrement, en partenariat avec l'industrie, des projets ou activités devant contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan directeur.

Deux réunions de bilan, tenues en octobre 1998 et mars 1999, ont par ailleurs permis au Conseil directeur de faire le point sur l'état d'avancement des travaux avec tous ses groupes de travail et de convenir des actions à réaliser. Par son programme de concertation, le ministère a financé dix projets pour un montant de 286 700 dollars.

Partie III Résultats stratégiques

Les interventions du ministère en 1998-1999, réalisées en conformité avec le plan stratégique 1998-2001, ont permis l'atteinte de la majorité des objectifs. Les résultats obtenus sont regroupés et présentés sous chaque orientation et principe directeur qui ont été élaborés initialement lors de l'exercice de planification 1997-2000. Bien que certains ajustements aient été apportés, les interventions du ministère pour l'année qui vient de s'écouler s'inscrivent, pour la plupart, dans un processus de continuité.

Il est important de mentionner que la mise en opération du Plan directeur et l'identification de nouvelles priorités d'action dans le secteur des pêches ont conduit à la modification de certains indicateurs.

Il nous est également apparu opportun de présenter ici, sous forme de tableau, une synthèse des orientations et des objectifs présentés dans le plan stratégique 1998-2001 ainsi que les résultats atteints en fonction de la cible annuelle fixée. Par la suite, les détails seront présentés pour chacun des objectifs.

Le lecteur devra interpréter de la façon suivante l'information présentée dans la colonne intitulée « Atteinte de la cible »:

- +100 %: Dépassement de la cible
- 100 % : Atteinte de la cible
- √ : Interventions effectuées sans mesure précise

Orientation 1 :
Accroître la capacité concurrentielle des entreprises bioalimentaires sur les marchés, tant internes qu'externes

Préoccupation / Objectifs	Atteinte de la cible
Transfert technologique	
Augmenter la pénétration des technologies et pratiques de pointe ciblées dans les entreprises visées par nos activités et programmes de transfert, notamment dans les domaines suivants :	
• Production bovine et dans les autres productions agricoles	√
• Amélioration et diffusion des connaissances et technologies de pointe	+100 %
• Aquiculture et transformation des produits de la mer	√
Formation	
Augmenter en moyenne de 5 % d'ici 2000 le nombre de diplômés des ITA	+100 %
Accroître le volume d'activité en formation continue d'au moins 5 % par année jusqu'à 2000	+100 %
Qualité	
Amener, d'ici 2000, 25 % des entreprises soumises à un permis d'inspection du Québec à maîtriser les risques associés à la qualité et à l'innocuité de leurs produits	+100 %
Marchés	
Augmenter du tiers, d'ici 2000, le nombre d'entreprises bioalimentaires québécoises exportatrices	+100 %
Positionner, d'ici 2000, 25 % des entreprises régionales, présentes dans la vitrine des produits régionaux, sur le marché du détail et HRI	En modification
Recherche et développement	
Augmenter de 20 %, d'ici l'an 2000, l'investissement des partenaires dans le financement de la R&D	+100 %
Investissement	
Faciliter, pour les entreprises, l'accès au capital dont elles ont besoin pour accroître leur capacité concurrentielle et pénétrer les marchés	100 %
Allégement réglementaire	
Réaliser le plan d'allégement réglementaire prévu au plan stratégique	√

Orientation 2 : Favoriser la mise en valeur des ressources au profit des collectivités locales dans une perspective de développement durable

Préoccupation	Objectifs	Atteinte de la cible
Conservation des ressources		
	Augmenter la pénétration, dans les fermes et les piscicultures, des technologies et pratiques visant à conserver les ressources, à protéger l'environnement et à réduire les nuisances, notamment dans les domaines suivants :	
	• Gestion des fumiers	100 %
	• Conservation des sols et de l'eau	100 %
	• Amélioration et diffusion des connaissances agroenvironnementales	100 %
	• Gestion de l'eau des piscicultures	100 %
	S'assurer, d'ici 2000, que tous les programmes agricoles du ministère favorisent une gestion respectueuse de l'environnement et des ressources à la ferme.	100 %
	Amener les entreprises agricoles à réduire de 50 % l'utilisation de pesticides d'ici l'an 2000	Indicateur en développement
Mise en valeur du potentiel de l'industrie bioalimentaire		
	S'assurer de la mise en place, d'ici 2000, de structures de concertation et de plans stratégiques de développement du bioalimentaire dans chaque région	100 %
Sensibilisation du public à l'agroalimentaire		
	Améliorer la perception de la population et des intervenants socio-économiques à l'égard de l'agroalimentaire, notamment en ce qui a trait à sa contribution économique et régionale ainsi que ses efforts de protection de l'environnement	√

Orientation 3 : Offrir un filet de sécurité pour stabiliser les effets de la conjoncture économique

Préoccupation	Objectifs	Atteinte de la cible
Sécurité du revenu		
	Rendre disponible, d'ici 1999, un nouveau programme de sécurité du revenu stabilisant les effets de la conjoncture sur les revenus	√

Orientation 4 : Favoriser l'adaptation des entreprises au nouvel environnement socio-économique

Préoccupation	Objectifs	Atteinte de la cible
Concertation en filière et coordination verticale		
	Amener chacune des filières agroalimentaires, d'ici 2000	
	• À élaborer un plan stratégique de développement	90 %
	• À réaliser des projets concrets sur la base de ce plan	74 %
	• À se donner des objectifs de développement sur les marchés internes et externes	100 %
	Soutenir les intervenants du secteur des pêches et de l'aquiculture dans la mise en œuvre d'actions concertées, d'ici 2000	
	• Viser la réalisation de la majorité des engagements pris par les intervenants dans le cadre du Forum sur les pêches	√
	• Amener la filière aquicole d'eau douce et la table maricole à réaliser des projets concrets sur la base de leur plan stratégique et à se donner des objectifs de développement des marchés	√
	• Adapter l'offre de service du MAPAQ en fonction des résolutions du Forum et des plans stratégiques de développement du milieu	100 %

Orientation 4 : Favoriser l'adaptation des entreprises au nouvel environnement socio-économique *(suite)*

Préoccupation	Objectifs	Atteinte de la cible
Diversification		
	Explorer de nouvelles avenues de diversification permettant, d'ici 2000 :	
	• De favoriser le développement de productions alternatives en agriculture	√
	• D'augmenter l'utilisation d'approvisionnements non traditionnels et la fabrication de nouveaux produits dans le secteur des pêches	√
Participation des femmes au développement bioalimentaire		
	Augmenter à 3 %, d'ici 2000, l'implication active des femmes dans les entreprises agroalimentaires en favorisant une augmentation	
	• Du nombre d'agricultrices inscrites à une formation liée à la gestion	100 %
	• Du nombre d'agricultrices menant des activités de diversification à la ferme	100 %
	• Du nombre de filles s'établissant en agriculture	100 %

Principe 1 : Impliquer les clients dans la gestion des services et de l'aide financière partout où cela est possible en autant qu'ils contribuent à leur financement, implication qui peut aller jusqu'à la prise en charge totale de gestion

Préoccupation	Objectifs	Atteinte de la cible
La cogestion		
	Augmenter le volume d'activités en services qui sont cogérés ou dont la gestion est confiée à la clientèle qui y contribue financièrement	Augmentation de 67 %

Principe 2 : Accroître la contribution des entreprises au financement des services qui leur sont directement destinés et desquels elles tirent des avantages économiques

Préoccupation	Objectifs	Atteinte de la cible
Le cofinancement		
	Augmenter de 12 %, d'ici 2000, la contribution des entreprises au financement des services qui leur sont directement destinés	100 %

Principe 3 : Accroître l'efficience et l'efficacité de l'organisation au bénéfice des clientèles

Préoccupation	Objectifs	Atteinte de la cible
Gestion par résultats		
	Consolider les bases de la gestion par résultats afin de gérer l'ensemble des activités du ministère	√
Coûts administratifs		
	Réduire, d'ici 2000, les coûts administratifs en fonction des paramètres suivants :	
	• De 10 % pour les effectifs et crédits alloués à la rémunération	100 %
	• De 15 % pour les crédits de fonctionnement et de capital	100 %
	• De 10 % pour les crédits de location d'espaces, de téléphonie et de messagerie	100 %
Mobilité des ressources		
	Réallouer sur une période de trois ans, les ressources humaines en fonction des besoins prioritaires et des disponibilités prévisibles en ressources	√

Principe 4 : S'assurer que les interventions fédérales sont conformes aux orientations ministérielles et respectent l'équité entre les provinces ainsi que les champs de compétence du Québec

Préoccupation	Objectifs	Atteinte de la cible
Équité et respect des compétences		
	Obtenir la quote-part du Québec dans les interventions fédérales et s'assurer de leur compatibilité par rapport aux objectifs du Québec dans les domaines suivants :	
	• Dépenses et activités en R&D	√
	• Transferts en sécurité du revenu agricole et en aide au développement bioalimentaire	√
	• Harmonisation des activités d'inspection	√
	• Accessibilité aux ressources halieutiques	√
Politiques commerciales		
	Établir avec les clientèles la position du ministère en matière de politiques commerciales	√

Orientation 1

Accroître la capacité concurrentielle des entreprises bioalimentaires sur les marchés, tant internes qu'externes

Pour faire face aux nombreux défis que pose l'ouverture des marchés, le ministère a consacré des efforts considérables aux facteurs fondamentaux qui contribuent à améliorer la capacité concurrentielle des entreprises. Ces facteurs sont le transfert technologique, la formation, la qualité des aliments, le développement des marchés, la recherche et développement, l'investissement et l'allégement réglementaire.

1. Préoccupation : transfert technologique

L'objectif du ministère est d'augmenter la pénétration des technologies (incluant celles de l'information) et pratiques de pointe dans les entreprises visées par ses activités et programmes de transfert. À cette fin, les efforts ont porté sur les trois éléments suivants :

- Production bovine et autres productions agricoles;
- Amélioration et diffusion des connaissances et technologies de pointe;
- Aquiculture et transformation des produits de la mer.

1.1 Production bovine et autres productions agricoles

1.1.1 Production bovine

Le ministère a poursuivi ses actions prévues dans le cadre de la stratégie de développement de la production bovine. Cette stratégie est assortie de plusieurs mesures touchant le transfert technologique, dont les plus importantes sont décrites ici.

Le Programme d'amélioration des troupeaux de boucherie du Québec (PATBQ) est un outil informatique de gestion des troupeaux et de sélection génétique des animaux reproducteurs. On compte actuellement 1 019 entreprises inscrites au PATBQ sur un bassin potentiel d'environ 4 800 si l'on exclut les troupeaux de moins de 15 vaches. L'objectif était d'inscrire 250 entreprises par année à ce programme. Toutefois, le nombre d'inscriptions a diminué de 70 entreprises cette année, en raison principalement de la mise en place d'une tarification et aussi du délai nécessaire pour l'acquisition d'équipement spécialisé en vue de faire du contrôle à domicile. Malgré les coûts et la diminution du nombre d'entreprises, le cheptel inscrit au PATBQ durant l'année 1998-1999 est resté stable par rapport à l'année précédente. Le ministère maintient toutefois son objectif : les efforts des directions régionales visent plus que jamais à encourager les producteurs à utiliser des pratiques de pointe, telles que l'achat collectif de balances et l'installation de corral ainsi que l'incitation à adhérer au PATBQ.

Inscriptions au PATBQ (%)

	Résultats 1996-1997	Résultats 1997-1998	Résultats 1998-1999
Exploitations	17 %	18 %	16 %
Cheptel	23 %	24 %	24 %

Le programme de garantie de prêt aux coopératives de producteurs de bovins de boucherie a été mis en place au mois de mai 1996. L'objectif était de créer, d'ici l'an 2000, huit coopératives de financement. Ces coopératives permettent aux producteurs et productrices de bœuf d'obtenir auprès d'une institution financière un emprunt sous forme de marge de crédit, à un taux avantageux. Le montant emprunté par les producteurs est supérieur à 8 millions de dollars, ce qui représente 58 % du montant consenti. Après seulement deux ans, le ministère a atteint son objectif. Il existe en effet 11 coopératives de financement réparties dans plusieurs régions agricoles. Les efforts consentis par le personnel des directions régionales, particulièrement par les répondants en production bovine, ont permis d'atteindre rapidement et même de dépasser la cible fixée.

Pour améliorer la génétique des troupeaux bovins, le ministère s'est donné comme objectif d'évaluer 2 300 taureaux par année, d'ici l'an 2000, dans les stations d'épreuves ou à domicile. L'évaluation des taureaux de génétique supérieure et les efforts consentis par le ministère par l'intermédiaire des services-conseils en région ont porté fruit. Cette année, plus de 90 % des exploitations de veaux d'embouche utilisent l'insémination artificielle ou ont recours aux services d'un taureau éprouvé. Le pourcentage de vaches saillies selon une méthode reconnue se répartit comme suit : Insémination artificielle (9 %), taureaux éprouvés en station (37 %), taureaux éprouvés à domicile (54 %).

1.1.2 Autres productions

Les programmes et activités en matière de transfert des nouvelles technologies et pratiques de pointe doivent rejoindre toute la clientèle potentielle. En ce sens, les directions régionales travaillent à documenter un indicateur qui permettrait de rendre compte de leurs activités en matière de transfert technologique. Pour le moment, l'indicateur retenu pour mesurer le nombre d'entreprises rejointes par les programmes et les activités de transfert des nouvelles technologies et pratiques de pointe est le nombre d'exploitations participantes au volet « Introduction de nouvelles technologies » du Programme d'aide aux entreprises agroalimentaires. En 1998-1999, près de 63 % des entreprises agroalimentaires participent au volet « Introduction de nouvelles technologies », ce qui représente une augmentation de 2 % par rapport à 1997-1998 et de 4 % par rapport à 1996-1997.

1.2 Amélioration et diffusion des connaissances et technologies de pointe

1.2.1 Développement des connaissances et technologies de pointe

En 1996, le ministère s'était donné comme objectif de consacrer 13,5 millions de dollars par année d'ici l'an 2000 au soutien du développement des connaissances et des technologies. Pour 1998-1999, une somme de 15,8 millions de dollars a été investie par le ministère comparativement à 12,5 millions pour 1997-1998. Ce montant correspond aux sommes versées par le MAPAQ pour soutenir des activités de R&D, tant *intra-muros* qu'*extra-muros*. De ce montant, 8 millions de dollars ont été consacrés au soutien des corporations sans but lucratif de recherche et 4,8 millions constituent des subventions accordées par le ministère dans le cadre du programme de recherche de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement de l'agroalimentaire, administré par le Conseil des recherches en pêches et en agroalimentaire du Québec (CORPAQ). Un nouveau programme sur la recherche appliquée en horticulture (PRAH), doté d'un budget annuel de 150 000 $, a été lancé.

1.2.2 Regroupement et diffusion des résultats de la R&D

Dans le but d'augmenter la pénétration des technologies et pratiques de pointe dans les entreprises, la section recherche et formation des vitrines Internet et intranet du ministère a été complètement refaite et augmentée. La vitrine présente de l'information variée sur la R&D agroalimentaire, dont les programmes d'aide du ministère ainsi que ceux offerts par d'autres ministères et organismes québécois et fédéraux, les corporations de recherche, les orientations ministérielles en matière de recherche et le CORPAQ. De plus, un répertoire des programmes d'aide aux industries du bioalimentaire est maintenant accessible en tout temps sur Internet.

1.3 Aquiculture et transformation des produits de la mer

Dans ce domaine, la majorité des actions du ministère ont porté sur l'aide et l'assistance technologique aux entreprises de transformation, principalement sur le plan du développement de produits et procédés, ainsi que sur la diversification des productions. Environ 350 demandes d'information en provenance du milieu des pêches et de l'aquiculture ont été traitées. Les interventions les plus significatives touchent :

- Le développement de produits (chitine, turbot mariné, moules emballées sous-vide, produits fumés, crabe en conserve, huile de loup-marin, mactre de Stimpson en conserve, ouananiche et omble de fontaine).
- L'évaluation de la durée de conservation de la truite fumée.
- L'optimisation de procédés (saumurage de crevettes, caviar de corégone).
- Une étude de préfaisabilité sur un projet de transformation du loup-marin.

Le ministère a de plus participé à l'introduction de quatre nouvelles technologies en vue d'améliorer la conservation des produits et trois visant l'amélioration de la qualité des produits finis.

Outre le soutien technologique aux entreprises, les activités de R&D ont principalement été axées sur un programme de valorisation du maquereau, en collaboration avec des partenaires universitaires. Ce programme comprend plusieurs projets visant la mise en valeur de la chair, tels que la formulation de nouveaux produits, ainsi que l'exploitation de sous-produits, tels que l'huile et la peau. La programmation du ministère comprenait également des activités liées à l'évaluation de la qualité microbiologique de sites d'aquiculture.

2. Préoccupation : formation

La formation est un autre facteur sur lequel le ministère mise pour accroître la capacité concurrentielle des entreprises agricoles. Le ministère vise deux objectifs, soit :

- une augmentation de 5 % par année, d'ici l'an 2000, du nombre de diplômés des ITA embauchés par les entreprises agricoles, de services et de transformation;
- un accroissement du volume d'activités en formation continue d'au moins 5 % par année jusqu'à l'an 2000.

2.1 Formation régulière

L'objectif d'augmenter de 5 % par année, d'ici l'an 2000, le nombre de diplômés des ITA de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe embauchés par les entreprises agricoles, de services et de transformation a, malgré une légère diminution par rapport à 1997-1998, été largement dépassé en 1998-1999 (par rapport à l'année de référence 1996-1997).

Nombre de diplômés des ITA embauchés

Formation régulière	Résultat 1996-1997	Résultat 1997-1998	Résultat 1998-1999	Cible 1998- 1999	Atteinte
Nombre de diplômés embauchés	168	260	240	187	128 %

Par ailleurs, en 1998, les demandes d'admission étaient de 1 022, soit une diminution de 17 % par rapport à 1997. Une partie de cette situation s'explique par la diminution du nombre d'élèves sortant du secondaire V. Toutefois, le nombre d'élèves admis est passé de 551 à 591. Le taux d'admission en septembre 1998 s'élevait donc à 58 % comparativement à 44 % en 1997. Les contingentements ont été atteints dans la majorité des programmes en 1998.

Parmi les facteurs ayant contribué au maintien de cette excellente performance, mentionnons un taux élevé de réussite scolaire, un taux de diplômation supérieur à la moyenne des collèges du Service régional d'admission de Montréal (SRAM) et un effort marqué sur le plan de la diffusion d'information sur les programmes scolaires. De plus, les mesures mises en place par le ministère en 1997-1998, telles que :

- l'augmentation du contingentement de 20 places en Technologie de la transformation des aliments à Saint-Hyacinthe;
- la hausse du contingentement de 30 à 40 places en Techniques équines face à la demande croissante pour le secteur de la randonnée équestre;

devraient favoriser l'augmentation du nombre de diplômés dans deux ans.

En plus des deux ITA, une trentaine d'établissements agricoles des niveaux secondaire et collégial offrent de la formation à plus de 3 000 élèves. En 1998-1999, on observe une baisse appréciable (23,6 %) du nombre d'élèves inscrits en première année au programme « Gestion et exploitation d'entreprises agricoles », ce qui représente une centaine d'élèves de moins qu'en 1997-1998. Par contre, en 1998-1999, on enregistre une augmentation de 4,4 % par rapport à 1997-1998 en ce qui concerne le nombre total de personnes inscrites à des programmes agricoles de niveau collégial. Ce nombre s'élève à 1 788, alors qu'il était de 1 712 en 1997-1998.

Formation continue donnée par les ITA

	Résultat 1996-1997	Résultat 1997-1998	Résultat 1998-1999	Cible 1998-1999	Atteinte
Nombre d'heures-groupes de formation donnée	11 158	12 821	12 490	12 300	102 %
Nombre de personnes participantes	4 922	3 679	5 825	5 425	107 %

2.2 Formation continue

L'objectif d'accroître dans les ITA le volume d'activités en formation continue d'au moins 5 % par année de 1997 à 2000 a été atteint.

Les ITA ont été confrontés à une réduction importante des programmes de financement provenant des divers organismes. Entre 1996 et 1999, cette somme a chuté de 537 000 $ à 143 000 $ seulement pour l'ITA de Saint-Hyacinthe, soit une baisse de 75 %. Malgré cela, les ITA ont réalisé une quantité croissante d'activités. Ceci a eu un effet important sur le type de formation, car l'autofinancement s'avère très difficile dans les secteurs agricoles et, dans une moindre mesure, horticole.

Ainsi, depuis deux ans, le développement des activités de formation continue se réalise surtout dans le secteur alimentaire. Les efforts déployés par les ITA en matière de concertation et de promotion auprès des entreprises de transformation et de distribution et les effets positifs probables de la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* expliquent cette situation. Au sein des instituts, des efforts sont aussi déployés pour augmenter encore la part de l'autofinancement, qui semble aujourd'hui la meilleure voie pour garantir le développement de nouvelles activités. Les programmes d'attestation d'études collégiales tombent aussi sous cette exigence, ce qui a accéléré cette année la remise en question et l'évaluation de ce type de programme long qui, dans son mode de « livraison » à la clientèle, répond de moins en moins aux exigences de celle-ci.

2.3 Contribution au Plan de soutien en formation agricole

Le MAPAQ a renouvelé, de concert avec ses partenaires, les ministères de l'Éducation (MEQ) et de la Solidarité sociale (MSS), son soutien financier (budget total de 330 000 $) aux quatorze collectifs régionaux de formation agricole (CRFA) dans le cadre du Plan de soutien en formation agricole (PSFA). Concept propre au secteur agricole, ce réseau de collaborateurs joue un rôle de premier plan en matière d'identification des besoins de perfectionnement, d'harmonisation de l'offre de formation, de promotion et de valorisation de la formation agricole. Les quatorze CRFA seront appelés à jouer un rôle déterminant au cours des années à venir dans la mise en œuvre des consensus issus de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois en matière de formation.

Le ministère a également fait adopter la *Loi sur la professionnalisation des pêcheurs* et contribué à la mise sur pied du Bureau d'accréditation des pêcheurs et aides-pêcheurs.

3. Préoccupation : qualité des aliments et santé publique

La qualité des aliments et la santé publique sont d'autres facteurs pris en compte par le ministère pour améliorer la capacité concurrentielle des entreprises. Ses efforts portent sur la maîtrise des risques et l'amélioration de la qualité.

3.1 Maîtrise des risques

L'objectif poursuivi par le ministère est d'amener les entreprises soumises à un permis du Québec à maîtriser les risques associés à la qualité et à l'innocuité de leurs produits. La cible, qui figure au plan stratégique 1998-2001, a été largement dépassée dès la première année (1997-1998) où le ministère a pu mesurer les effets de sa méthode d'inspection basée sur le risque. On remarque cependant que la proportion d'entreprises qui maîtrisent les risques tend à se stabiliser autour de 40 %. Plusieurs éléments peuvent expliquer ce phénomène. Les fluctuations importantes observées dans le nombre d'entreprises, principalement dans le secteur tertiaire, en sont un important.

Entreprises soumises à un permis d'inspection qui maîtrisent le risque

	Résultat 1998-1999	Cible 2000	Atteinte
Proportion d'entreprises maîtrisant le niveau de risque	40 %	25 %	160 %

Après deux ans d'application de la méthode d'inspection basée sur le risque, l'indicateur présenté ici traduit mal l'objectif recherché par le ministère, c'est-à-dire de faire évoluer les entreprises qui se trouvent dans les catégories à risque élevé vers des niveaux plus acceptables. L'indicateur sera donc modifié en ce sens pour la prochaine année.

Pour atteindre cet objectif, le ministère a mis en place trois mesures particulières :

- Intégrer la notion de risque à l'ensemble des activités d'inspection
- Responsabiliser les entreprises
- Reconnaître les systèmes d'assurance de la qualité.

3.1.1 Première mesure : Intégrer la notion de risque à l'ensemble des activités d'inspection

Intégrer, dans l'ensemble des activités d'inspection, la notion de risque à la santé de façon à ce que l'État puisse moduler ses interventions en fonction du niveau de risque qui est associé aux établissements alimentaires et à leurs activités.

Le ministère a poursuivi, en 1998-1999, le développement et la mise en application d'une méthode d'inspection basée sur le risque (IBR) qu'il avait instaurée en 1996. La méthode IBR repose sur les mêmes principes qui sous-tendent l'approche HACCP (Hazard Analysis Critical Control Points), qui signifie « analyse des risques et maîtrise des points critiques », reconnue internationalement. Elle est toutefois adaptée à la réalité de l'industrie bioalimentaire québécoise, composée principalement de petites et de très petites entreprises.

Elle intègre plusieurs paramètres scientifiques traités selon un modèle mathématique. La composante d'inspection proprement dite, appelée « 5M », est axée sur cinq facteurs de risque, soit la matière, les méthodes de travail, la main-d'œuvre, le matériel et le milieu. Le travail d'analyse et de diagnostic fait par le personnel inspecteur est largement mis à contribution, afin d'en arriver à une évaluation plus adéquate. Cette méthode évolutive s'applique à l'ensemble de la clientèle soumise à l'inspection des aliments et favorise la responsabilisation des entreprises.

L'inspection basée sur le risque (IBR) a permis de moduler les programmes d'inspection en regroupant les établissements soumis à un modèle d'intervention. De plus, une nouvelle politique des suivis basée sur les valeurs de « charge de risque » de chaque établissement, les types de non-maîtrise observés et le caractère de cette non-maîtrise, a été développée.

Environ 86 % des établissements inspectés par le MAPAQ voient leur intervalle d'inspection régulière

fixé par les valeurs ou catégories de « charge de risque ». À la fin de l'année 1998, 43 879 établissements avaient été classés en fonction du risque. On estime à environ 47 000 les établissements faisant partie du programme d'inspection IBR. Le taux de roulement annuel des établissements ne permettra toutefois pas de réaliser ce programme à 100 %.

En application de la politique des suivis, des inspections particulières s'ajoutent aux interventions régulières. Le ministère recentre ainsi ses activités d'inspection dans les lieux présentant le plus de risque pour la santé des consommateurs et des consommatrices.

Les inspections effectuées en 1998-1999 ont été faites dans le respect de cette orientation. Les établissements ayant une cote « élevée » sont ainsi inspectés dans un délai plus rapproché (3 mois) que ceux ayant une cote « faible-moyenne » ou « faible », dont les fréquences passent respectivement à 21 et 24 mois.

Distribution des établissements en fonction de la « charge de risque » à la fin de décembre 1998

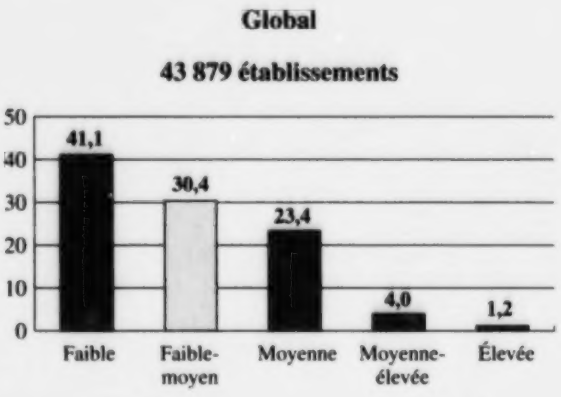

Pour la première fois, l'étude de la distribution des établissements alimentaires en fonction de leur « charge de risque », issue de la méthode d'inspection IBR, a permis d'établir un lien entre la valeur de la « charge de risque » d'un établissement et la probabilité qu'il fasse l'objet d'une plainte de toxi-infection alimentaire qui s'avère fondée. Ainsi, la probabilité qu'un établissement alimentaire dont la « charge de risque » se situe dans la catégorie « élevée » fasse l'objet d'une toxi-infection est 53 fois plus grande que dans le cas d'un établissement dont la « charge de risque » se situe dans la catégorie « faible ».

La gestion de l'inspection réalisée selon cette méthode entraîne des mesures administratives, voire coercitives, proportionnellement plus importantes dans les établissements dont la « charge de risque » s'accroît. On constate que le nombre d'avis de non-conformité comptabilisés par article de loi ou de règlement, de constats d'infraction et de poursuites, a légèrement augmenté dans les établissements ciblés. De plus, les avis d'intention d'ordonnance de fermeture et les ordonnances de fermeture d'établissements y sont aussi plus nombreux.

Par ailleurs, il est à noter que les poursuites constituent toujours moins de 1 % des interventions. Les condamnations sont publiées mensuellement et disponibles sur le site Internet du MAPAQ (www.agr.gouv.qc.ca/qasa/qasa/infractions/condamna.htm).

3.1.2 Deuxième mesure : Responsabiliser les entreprises

Inciter les entreprises à prendre leurs responsabilités à l'égard de l'innocuité des aliments qu'elles manipulent, de façon à ce qu'elles soient en mesure de maîtriser les risques inhérents à leurs opérations.

La qualité et l'innocuité des produits doivent être la responsabilité première des entreprises alimentaires. C'est pourquoi, en 1998, le ministère, en plus de maintenir et de renforcer un système de prévention et de contrôle de l'innocuité des aliments, a poursuivi auprès de ses clientèles ses actions de sensibilisation sur l'importance des règles d'hygiène.

À cet effet, le programme de formation offert aux manipulateurs d'aliments depuis 1991, en collaboration avec l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe, a été adapté et a intégré l'analyse de risque, de même que les principes de contrôle des points critiques utilisés dans la méthode d'inspection basée sur le risque (IBR).

Dans cette version renouvelée de son programme de formation, le MAPAQ a ciblé non seulement les manipulateurs d'aliments, mais aussi les gestionnaires d'établissements alimentaires, en comptant sur l'effet multiplicateur que suscite la sensibilisation des directions d'établissements.

À ce jour, 17 774 personnes ont reçu le certificat après avoir satisfait aux exigences du cours « Hygiène et salubrité alimentaires », destiné aux manipulateurs d'aliments, et 368 après avoir satisfait aux exigences du cours destiné aux gestionnaires d'établissements. Un rapport d'évaluation effectué en novembre 1998 fait mention de la satisfaction des personnes qui ont reçu cette formation en hygiène et salubrité alimentaires.

À cette formation s'ajoutent les sessions de sensibilisation d'une durée de trois heures qui sont offertes par le personnel inspecteur aux entreprises qui ont de la difficulté à maîtriser les risques inhérents à leurs opérations.

Statistiques relatives à la formation offerte

Formation	1996-1997	1997-1998	1998-1999	Écart
Nombre de manipulateurs et de gestionnaires formés	2 395	2 845	3 070	225
Nombre d'heures de cours	Non disponible	Non disponible	38 963	—
Sessions de sensibilisation offertes (en heures)	1 248	1 432	1 860	428

3.1.3 Troisième mesure : Reconnaître les systèmes d'assurance de la qualité

S'associer aux intervenants de la chaîne agroalimentaire ainsi qu'aux organismes gouvernementaux des différents niveaux en vue de favoriser l'implantation des systèmes d'assurance de la qualité implantés dans les entreprises de la chaîne agroalimentaire relevant du MAPAQ.

À la suite du consensus des décideurs à la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois de mars 1998, le ministère s'est impliqué activement de manière à offrir un soutien aux intervenants de la chaîne agroalimentaire qui se sont engagés à « *mettre en place des systèmes intégrés (de la ferme à la table) d'assurance de la qualité basée sur les principes d'analyse des risques tels que ceux de l'HACCP, incluant un mécanisme de traçabilité des produits.* »

À cet égard, le ministère a produit un document d'orientation en matière de reconnaissance des systèmes de qualité, dont les fondements ont été approuvés par les décideurs lors de la rencontre de juin 1998. Un sondage auprès des associations représentatives du monde agroalimentaire a permis de cibler les attentes et de produire un document d'orientation complémentaire. Ce complément d'orientation a été entériné par les décideurs lors de la rencontre de septembre 1998. La majorité des décideurs a préconisé l'adoption d'une approche volontaire.

Le ministère s'est également impliqué à la coprésidence du Comité fédéral, provincial et territorial sur l'inspection agroalimentaire concernant l'élaboration d'une stratégie en matière d'action gouvernementale relative à l'implantation et à la reconnaissance des systèmes d'assurance de la qualité basés sur les principes HACCP à la ferme.

De plus, avec pour objectif de mieux contrôler la salubrité des mollusques et d'en faciliter la commercialisation, après consultation de l'industrie, le ministère a déposé des modifications aux règlements sur les aliments, qui permettent de retracer l'origine des mollusques récoltés au Québec.

En plus des trois mesures mises de l'avant pour amener les entreprises à maîtriser les risques associés à la qualité et à l'innocuité de leurs produits, le ministère a développé une approche globale de surveillance de l'ensemble des activités de la chaîne bioalimentaire, de façon à ce que tous les intervenants du secteur puissent compter sur un système intégré permettant d'offrir aux consommateurs et consommatrices des aliments sains et de protéger la santé publique.

Toxi-infections alimentaires et zoonoses

Chaque année, le ministère effectue une coordination et un suivi rigoureux des épisodes de toxi-infections alimentaires déclarés sur l'ensemble du territoire du Québec, y compris celui des entités municipales sous entente avec le MAPAQ. Il assure également un suivi des cas déclarés de maladies infectieuses transmissibles des animaux aux humains (zoonoses) en vertu du protocole entre les départements de santé publique et le MAPAQ.

Au cours de la période du 1er avril 1998 au 31 mars 1999, 858 épisodes se rapportant à 904 déclarations de toxi-infections alimentaires ont été signalés au MAPAQ, représentant 3 309 personnes malades. De ce nombre, le ministère a reçu 607 déclarations touchant 2 496 personnes et les entités municipales sous entente, 297 déclarations concernant 813 personnes.

Bilan des toxi-infections alimentaires au cours des trois dernières années

Toxi-infections	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Nombre de déclarations	579	891	904
Nombre de personnes malades	2 680	4 166	3 309

Le coût des interventions du ministère dans le traitement des dossiers de toxi-infections alimentaires a été estimé à 1 800 000 $ pendant la période s'échelonnant du 1er avril 1998 au 31 mars 1999. Ces coûts englobent les services d'inspection et d'analyses de laboratoire de la Direction générale de l'alimentation et des entités municipales sous entente, ainsi que tous les coûts indirects associés à ces interventions.

Le MAPAQ intervient également lors d'épisodes de zoonoses en réalisant des enquêtes épidémiologiques et en émettant les recommandations appropriées. Il réalise également des interventions préventives dans le but de répertorier les agents potentiels de zoonoses (APZ) et de les identifier. L'objectif principal de la surveillance des APZ est la réalisation d'interventions visant à éviter un épisode de zoonose. Au

cours de l'année 1998-1999, on note une augmentation des interventions du personnel du ministère en matière de contrôle et de prévention des zoonoses.

Interventions réalisées en 1997-1998 et 1998-1999 en matière de zoonoses

Zoonoses	1997-1998	1998-1999
Nombre d'enquêtes de zoonoses	14	20
Nombre d'enquêtes d'agents potentiels de zoonoses (APZ)	0	27
Nombre d'agents potentiels de zoonoses (APZ) isolés dans les laboratoires de pathologie animale	387	645

Par ailleurs, dans le cadre du Programme d'aide technique aux communautés nordiques pour la protection des chiens contre la rage, 1 026 animaux ont été vaccinés et des établissements alimentaires ont été inspectés dans des villages cris, inuits et naskapis.

Épidémiosurveillance animale

Afin de connaître le statut sanitaire du cheptel québécois au regard des diverses maladies d'importance, le ministère a consolidé son réseau d'épidémiosurveillance appelé RAIZO. Cette consolidation a été réalisée notamment par l'implantation d'un nouveau système informatique (SILAB) dans le réseau des laboratoires de pathologie animale et l'adaptation de ce système à des fins d'épidémiosurveillance ainsi que par la révision du relevé d'honoraires du programme d'Amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ) afin qu'il soit utile en épidémiosurveillance.

Un bilan annuel détaillé des activités du ministère, en matière de qualité des aliments et de santé animale, est disponible sur demande.

3.2 Amélioration de la qualité

Comme par les années passées, le ministère a accordé un soutien aux entreprises de transformation désireuses d'améliorer la gestion de la qualité de leurs produits et services. Les outils d'intervention privilégiés ont été :

- Rencontres régionales à l'intention de groupes d'entreprises (sensibilisation et vulgarisation des systèmes-qualité).
- Rencontres individuelles de soutien à la qualité.
- Programme d'encadrement qualité (soutien financier).

Tel que mentionné dans le rapport annuel 1997-1998, l'objectif initial était d'amener, d'ici 1999, 25 % des entreprises inscrites à l'activité « Le Québec à votre table » à s'engager dans un projet d'amélioration de la qualité. Après avoir réalisé que ces entreprises de petite taille avaient souvent des priorités autres que la gestion de la qualité, il avait été décidé d'élargir le bassin de la clientèle cible de façon à rejoindre des entreprises mieux établies.

Au cours de l'exercice 1998-1999, plusieurs entreprises prêtes à entreprendre un projet d'amélioration de la qualité ont été identifiées avec la collaboration de nos conseillers régionaux en transformation et marketing. Divers soutiens ont été offerts à cette clientèle :

- Présentations à des groupes d'entreprises : deux rencontres régionales réunissant environ 30 petites entreprises (principalement des producteurs-transformateurs).
- Rencontres individuelles en entreprises : huit entreprises ont pu profiter du soutien des conseillers de la DAE en matière de qualité (sensibilisation, diagnostic qualité ou présentation sur les systèmes-qualité).
- Programme d'encadrement qualité : huit nouveaux groupes ont démarré un projet d'amélioration de la qualité au cours de la dernière année, impliquant 24 entreprises.

Par ailleurs, à la recommandation du service d'inspection du ministère, deux autres entreprises ont bénéficié d'un soutien technique pour solutionner certains problèmes reliés à la qualité de leurs produits.

4. Préoccupation : marchés

Enfin, le développement des marchés constitue un autre élément auquel le ministère a choisi de travailler pour améliorer la capacité concurrentielle des entreprises. Le ministère s'est donné deux objectifs, soit :

- Augmenter du tiers, d'ici l'an 2000, le nombre d'entreprises bioalimentaires québécoises exportatrices, les faisant passer de 300 à 400.
- Positionner, d'ici l'an 2000, 25 % des entreprises régionales présentes dans la Vitrine des produits régionaux sur le marché de détail et dans le réseau des hôtels, restaurants et institutions.

4.1 Développement des marchés extérieurs

Les activités du ministère, en matière de développement des marchés extérieurs, visent à promouvoir les produits et les entreprises du Québec, à former, à informer et à appuyer les entreprises dans leurs stratégies à l'exportation.

Au cours de la dernière année, une soixantaine d'interventions ont été réalisées dans le cadre de ce secteur d'activité. Il est à noter que le personnel professionnel du ministère y est directement impliqué.

Quarante-trois de ces activités sont des missions commerciales, des expositions bioalimentaires ciblées et des activités promotionnelles qui ont engendré des retombées estimées de l'ordre de 113 millions de dollars.

Dix-sept activités d'accueil d'acheteurs étrangers ont, de leur côté, généré des revenus évalués à plus de 7 millions de dollars. Pas moins de 200 entreprises différentes du Québec qui exportent en bioalimentaire y ont participé et ce, pour un total de plus de 400 implications directes de nos entreprises exportatrices lors de ces différents événements.

À ces interventions s'ajoute l'événement annuel Gourmet Québec, qui s'est transformé cette année en Gourmet International. Cet événement annuel majeur, qui a eu lieu à Montréal, a permis de mettre en contact 71 entreprises agroalimentaires québécoises exportatrices, dont 9 nouvelles, avec une centaine d'acheteurs potentiels venus de partout dans le monde. Il a généré des retombées directes de 24 millions de dollars pour les entreprises participantes.

Entreprises exportatrices

	Résultat 1997-1998	Résultat 1998-1999	Cible 1998-1999	Écart
Nouvelles entreprises exportatrices	12	38	30	126 %

Dans le cadre des négociations avec l'Asia Pacific Economic Coopération (APEC), des représentations ont été faites auprès du gouvernement fédéral pour défendre les intérêts de l'industrie québécoise des pêches et de l'aquiculture.

Le ministère a également favorisé la participation des entreprises québécoises a plusieurs expositions nationales et internationales, dont la plus importante pour l'industrie des pêches, le « Boston Seafood Show ». Cette participation permet, pour les entreprises présentes dans les stands, des ventes de plus de 15 millions de dollars.

Les activités de positionnement et de promotion à l'exportation comprennent également des participations à des foires et expositions spécialisées, à des missions commerciales et à l'accueil d'acheteurs étrangers. Des événements promotionnels spécifiques sont également organisés, soit des expositions solos de produits québécois et des dégustations et ventes en magasin, par exemple, dans la chaîne Leclerc en France. Un festival annuel de cuisine québécoise dans un grand hôtel de Tokyo fournit un autre exemple d'activité promotionnelle. Ce festival permet, grâce à la présence de chefs québécois sur les lieux, de faire apprécier aux Japonais la cuisine et les produits du Québec.

4.2 Développement du marché québécois

Initialement, l'objectif du ministère était de positionner, d'ici l'an 2000, 25 % des entreprises régionales présentes dans la vitrine des produits régionaux sur le marché du détail et dans le réseau des hôtels, restaurants et institutions (HRI).

Cependant, la vitrine a récemment fait l'objet d'un changement de vocation. Maintenant davantage axée sur la visibilité du ministère, des entreprises et de l'industrie bioalimentaire que sur la pénétration des marchés, la vitrine a mis l'accent sur la promotion de l'agrotourisme. Il n'est donc plus requis dans ce contexte de mesurer les résultats en fonction du positionnement des entreprises dans les grands réseaux commerciaux.

La vitrine a regroupé 120 entreprises et 272 produits au cours de l'année 1998-1999. Sa présence dans plus de 30 événements promotionnels, principalement grand public, a remporté un grand succès au chapitre de la visibilité.

Dans le cadre des activités promotionnelles en partenariat, la Corporation de la cuisine régionale au Québec a fait quelque 80 interventions en vue de promouvoir les produits régionaux et québécois. Ces interventions ont surtout porté sur l'animation d'activités promotionnelles et la préparation de menus lors d'événements spéciaux. Le ministère participe également avec les principaux partenaires du milieu (secteur vente au détail) à la campagne de promotion des produits du Québec « Aliment Québec »

Amélioration de la mise en marché des produits aquatiques québécois

La volonté de l'industrie d'améliorer sa performance commerciale sur le marché du Québec s'est concrétisée par le dépôt au Réseau pêches et aquiculture Québec d'une étude sur la problématique de mise en marché des produits aquatiques sur le marché intérieur. À partir des recommandations proposées dans cette étude, le groupe de travail « Développement des marchés » est à élaborer un plan stratégique qui sera implanté au cours de la prochaine année. Le ministère appuie et soutient la démarche entreprise par l'industrie, qui s'est fixé comme objectif d'augmenter au Québec la consommation de produits aquatiques d'une livre par personne par année.

Parmi les actions entreprises dans ce contexte, mentionnons :

- La production de documents pour la promotion des entreprises de transformation du secteur et des espèces commercialisées (7 fiches).

- Une participation financière de 98 000 $ pour la réalisation de quatre études de marché portant sur: le hareng, le maquereau, les produits à valeur ajoutée, ainsi que la morue salée-séchée.
- Un appui financier (30 000 $) à quelque 30 entreprises afin qu'elles puissent évaluer leur démarche visant à se conformer aux exigences du programme HACCP.
- L'accueil de quatre missions d'acheteurs étrangers de la Mauritanie, du Japon, de Singapour et de la Tunisie.
- Un soutien financier aux entreprises et associations pour leur participation aux salons et foires commerciales (Boston Seafood Show, Salon Rendez-vous, SIAL, Gourmet '98, Vieux quai en fête).
- Cinq entreprises du secteur des pêches ont bénéficié de garanties de prêts pour l'achat de matières premières sur les marchés étrangers.

L'augmentation des cours mondiaux a rendu la situation problématique pour les entreprises spécialisées dans la production de morue salée et séchée. Une intervention conjointe du ministère avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité a été nécessaire pour maintenir 250 emplois et orienter les opérations vers de nouveaux marchés.

Un accès novateur aux produits du Québec

Avec la préoccupation de mieux faire connaître les produits québécois, l'équipe de la gestion de l'information a terminé l'élaboration d'un site Internet. Il s'agit du Carrefour bioalimentaire du Québec, qui se veut un service à l'industrie bioalimentaire, particulièrement axé sur le développement des marchés. Ses principaux objectifs consistent à promouvoir les entreprises et les produits bioalimentaires du Québec, à favoriser l'accès des acheteurs potentiels aux entreprises du Québec, à mettre les entreprises en réseau au sein d'une communauté d'intérêt et à accroître l'impact des initiatives des entreprises sur Internet.

Ce site bilingue (français-anglais) est d'un grand intérêt, puisqu'il regroupe en un seul lieu l'ensemble des 1 500 fournisseurs de produits bioalimentaires québécois, selon 24 catégories et plus de 160 sous-catégories de produits. Il s'agit en quelque sorte d'afficher dans le monde l'offre québécoise. L'intégration des technologies de base de données permet en outre de fournir les coordonnées à jour des entreprises ainsi que la liste de leurs produits. L'outil offre aussi la possibilité de raffiner la recherche afin d'identifier, entre autres, les entreprises exportatrices.

Veille stratégique et encadrement marketing

Le développement de la fonction de veille stratégique et commerciale a été un élément central du positionnement du ministère au cours des dernières années. Le ministère déploie beaucoup de ressources pour demeurer à l'affût des mutations constantes des marchés et de l'environnement externe. L'information stratégique ainsi recueillie sert à élaborer des stratégies de développement et à informer les entreprises sur les grandes tendances. Les Signaux marketing et le Centre de documentation spécialisé dans les marchés sont les principaux outils de diffusion auprès des entreprises.

Les spécialistes du ministère offrent aussi aux entreprises des services personnalisés d'accompagnement, de conseil et de repérage d'acheteurs potentiels. En outre, le programme d'encadrement marketing a apporté une aide financière de 200 000 $, ce qui a permis à une quarantaine de petites entreprises de se regrouper et d'avoir accès aux services de conseillers externes en marketing.

5. Préoccupation : recherche et développement

L'importance des activités de R&D pour l'économie n'est plus à démontrer. Jusqu'ici, les gouvernements ont principalement assumé le poids de ces activités. Le MAPAQ emploie 17 % du personnel de recherche en agriculture au Québec. Il est également présent en recherche dans le secteur des pêches, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire de la SORDAC. Dans un contexte de ressources limitées, le ministère entend agir dorénavant comme agent facilitateur des activités de R&D en concentrant son action sur la mise en place de structures de partenariat regroupant les forces vives de la recherche. Ainsi, la création de corporations autonomes de recherche amènera les intervenants du milieu à participer davantage à la réalisation et au financement des activités de R&D.

Au début du plan stratégique 1996-1999, le ministère s'était fixé comme objectif d'augmenter de 20 %, d'ici l'an 2000, l'investissement des partenaires dans le financement de la recherche et du développement. L'année 1998-1999 a connu des résultats exceptionnels, puisque les investissements des partenaires en R&D ont dépassé les deux millions de dollars, dont 1,5 million de dollars des partenaires privés, comparativement à 500 000 $ en 1997-1998.

Dans le secteur des pêches, l'objectif du ministère est de concevoir des modes de prestation de services efficaces et souples, notamment en R&D. Ces services doivent répondre, d'une part, aux besoins des clientèles et, d'autre part, aux divers objectifs gouvernementaux, dont celui de maintenir des services de qualité malgré une réduction importante de l'effectif au cours des dernières années.

Les résultats sont très encourageants, puisque les clientèles du ministère sont sensibilisées à l'importance de la R&D et à son impact positif sur les opérations commerciales des entreprises. Cette année, le financement des activités de R&D a atteint une somme de 440 000 $ pour des projets portant notamment sur la valorisation des sous-produits.

Mentionnons également que le MAPAQ, l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et la Société de développement pour l'industrie maricole (SODIM) ont mis en place un programme de recherche pour l'élevage de poissons en eau marine.

6. Préoccupation : investissement

En matière d'investissement, le ministère, en collaboration avec le ministère des Finances, a constitué un groupe de travail afin de procéder à une réorganisation des actifs de SOQUIA en vue de la création d'une nouvelle société d'investissement bien capitalisée et vouée au développement des grandes entreprises du bioalimentaire. Le 18 juin 1998, SOQUIA est devenue une filiale de la Société générale de financement, dont l'actionnaire est le ministre des Finances. Cette réorganisation permet à l'ensemble des entreprises du secteur d'avoir accès au capital dont elles ont besoin pour accroître leur capacité concurrentielle et pénétrer les marchés.

7. Préoccupation : allégement réglementaire

Comme plusieurs autres secteurs d'activité économique, le bioalimentaire fait l'objet d'une assez vaste réglementation. Afin d'assouplir l'environnement réglementaire dans lequel évoluent les entreprises, le ministère et les organismes travaillent à l'allégement de leurs réglementations tout en préservant le rôle essentiel de celles-ci.

Au chapitre du contrôle de la qualité des produits alimentaires et de la santé animale, le ministère a élaboré les dossiers opérationnels et colligé la documentation scientifique et technique afin de préparer des avant-projets relatifs aux deux nouvelles législations, l'une sur les aliments, l'autre sur la santé animale.

En considérant les besoins d'harmonisation et d'allégement réglementaires, des travaux préparatoires à la confection d'ébauches de projets de règlements ont été réalisés dans les secteurs suivants : produits laitiers, vente au détail et restauration, viandes comestibles et non comestibles, permis, santé des animaux, apiculture, identification permanente des animaux de ferme (traçabilité), médicaments vétérinaires, insémination artificielle, vente d'animaux aux enchères.

Parallèlement à ces travaux, des modifications réglementaires ont été apportées afin de répondre aux besoins de la clientèle. Ainsi, quatre règlements ont été adoptés au cours de l'année :

- Le *Règlement modifiant le Règlement sur la composition, l'emballage et l'étiquetage des produits laitiers*, adopté par le Décret 960-98 du 21 juillet 1998, a permis la déréglementation de plusieurs des formats de contenants de produits laitiers et le retrait de l'obligation relative à l'approbation des étiquettes dans ce secteur;
- Le *Règlement modifiant le Règlement sur les aliments*, adopté par le Décret 854-98 du 22 juin 1998 et publié à la *Gazette officielle du Québec* du 8 juillet 1998, visant à encadrer les activités reliées à l'élimination des cadavres et des sous-produits d'ovins et de caprins dans des conditions sécuritaires;
- Le *Règlement modifiant le Règlement sur les aliments*, adopté par le Décret 238-99 du 24 mars 1999 et publié à la *Gazette officielle du Québec* du 7 avril 1999, a permis d'autoriser et de bien encadrer la chasse en enclos du cerf de Virginie élevé en captivité ainsi que son abattage commercial, favorisant ainsi le développement de ce secteur;
- Le *Règlement modifiant le Règlement sur les aliments*, adopté par le Décret 403-99 du 14 avril 1999 et publié à la *Gazette officielle du Québec* du 21 avril 1999, visant à assurer la protection de la santé des consommateurs et des consommatrices de mollusques bivalves marins vivants (ex. : moules, myes, huîtres, palourdes). La mise en place d'un système d'identification de l'origine de ces mollusques permet de retracer le cheminement des produits, du site de cueillette jusqu'au lieu de consommation. Ces nouvelles dispositions constituent le premier exemple d'un mécanisme de traçabilité.

Par ailleurs, d'autres projets de règlement ont fait l'objet d'une prépublication à la *Gazette officielle du Québec*. Il s'agit, entre autres, d'un projet de règlement visant à permettre l'abattage et la commercialisation de viande de phoque. Ce projet a été prépublié à la *Gazette officielle du Québec* au mois de février 1998 et fait actuellement l'objet d'une analyse complémentaire au ministère. Un projet de règlement modifiant le *Règlement sur la vente aux enchères d'animaux vi-*

vants a été prépublié à la *Gazette officielle du Québec* du 13 mai 1998. Il vise à exclure de la réglementation les obligations de nature commerciale et financière. Ces obligations seront intégrées dans un véhicule législatif plus approprié qui offre le même genre de protection aux intervenants du secteur.

Orientation 2

Favoriser la mise en valeur des ressources au profit des collectivités locales dans une perspective de développement durable

L'activité du secteur bioalimentaire est caractérisée par une exploitation soutenue des ressources naturelles et une forte présence dans les milieux ruraux, où elle constitue un apport économique important profitant aux collectivités locales. Le ministère, tout en travaillant à l'amélioration de la capacité concurrentielle du secteur, s'est préoccupé de créer des conditions propices au développement durable de l'agriculture dans les régions rurales. Ses interventions ont touché la conservation des ressources, la mise en valeur du potentiel de l'industrie bioalimentaire et la sensibilisation du public à l'agroalimentaire.

1. Préoccupation : conservation des ressources

Pour assurer la gestion optimale des ressources, le ministère a participé, en collaboration avec divers partenaires de l'agroalimentaire, à la réalisation du portrait agroenvironnemental des fermes québécoises. Ce recensement a permis d'inventorier près de 18 000 entreprises agricoles. Amorcé en octobre 1998, il s'est officiellement terminé en mai 1999. Les premières données seront dévoilées en décembre 1999.

Par ailleurs, d'une manière générale, les interventions du ministère en matière de conservation des ressources se sont situées sur trois plans :

1) transfert technologique;
2) analyse environnementale des programmes;
3) réduction des pesticides dans les entreprises agricoles.

1.1 Transfert technologique

Au chapitre du transfert technologique, le ministère travaille à accroître l'adoption à la ferme de technologies et de pratiques visant à conserver les ressources, à protéger l'environnement et à réduire les nuisances. Ses efforts visent tout particulièrement la gestion des fumiers, la conservation des sols et de l'eau ainsi que l'amélioration et la diffusion des connaissances agroenvironnementales.

1.1.1 Gestion des fumiers

Le ministère s'est donné comme objectif de soutenir les entreprises agricoles dans l'adaptation de leur système de production afin de les rendre conformes à la réglementation concernant la réduction de la pollution d'origine agricole. À cet effet, le ministère a mis en œuvre, en juillet 1997, le Programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement (PAIA).

L'aide financière offerte, totalisant 400 millions de dollars, permettra entre autres :

- À 8 500 entreprises agricoles de disposer, d'ici 2003, d'un ouvrage d'entreposage de fumier conforme au règlement;
- Aux entreprises de se regrouper au sein de clubs-conseils en agroenvironnement (ces clubs offrent notamment des services professionnels en matière de fertilisation et de conservation des ressources).

Depuis avril 1998, le PAIA a permis, d'une part, de réaliser 543 projets d'ouvrages d'entreposage et, d'autre part, de porter à 2 700 le nombre d'entreprises agricoles membres des clubs-conseils en agroenvironnement. Au total, l'aide financière versée pour les différents volets du programme s'établit à près de 18 millions de dollars pour l'exercice budgétaire 1998-1999. Pour le volet « Ouvrages d'entreposage de fumier », l'objectif de 750 projets n'a pu être atteint, bien que les maximums alloués pour l'aide financière aient été majorés de 5 000 $ par ouvrage. Pour le volet « services-conseils en agroenvironnement », l'objectif de 50 clubs-conseils en agroenvironnement a été dépassé. Au 31 mars 1999, 55 clubs-conseils étaient en place et plus d'une quinzaine étaient en formation, ce qui montre bien l'intérêt de cette formule pour les producteurs et productrices du Québec.

Structures d'entreposage des fumiers

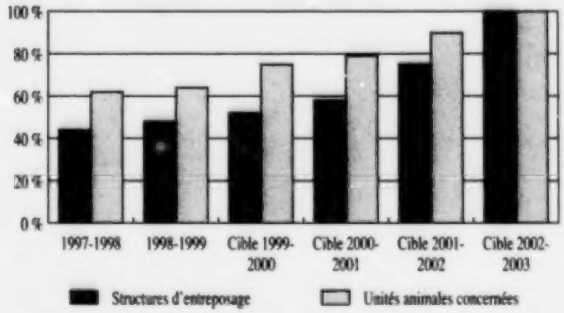

Clubs-conseils en agroenvironnement

	Résultat 1997-1998	Résultat 1998-1999	Cible 1998-1999	Atteinte
Nombre de clubs	21	55	50	110 %

De plus, comme la surfertilisation peut avoir des conséquences d'ordre environnemental, le *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole* a été modifié pour instaurer une nouvelle norme relative au phosphore et des règles concernant le stockage des fumiers de bovins de boucherie. Les amendements seront en vigueur dès le 7 avril prochain. Ils permettront notamment des méthodes de rechange pour l'entreposage étanche des fumiers de bovins de boucherie, telles que l'élevage en enclos d'hivernage aménagé. Ces méthodes sont présentées dans le *Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers des bovins de boucherie*. Les producteurs respectant les consignes du guide sont exemptés, par exemple, de recouvrir les amas de fumiers stockés au champ.

Par ailleurs, il faut rappeler que plusieurs entreprises agricoles doivent se munir d'un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF). Il s'agit principalement des entreprises nécessitant un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement (MENV) pour des projets d'agrandissement ou d'établissement. L'application de la nouvelle norme relative au phosphore a retardé la délivrance des certificats d'autorisation du MENV. Ce retard relatif sera rattrapé rapidement au cours de la prochaine année. Cela n'a cependant pas empêché nombre d'entreprises de se munir d'un plan de fertilisation répondant à leurs besoins.

De plus, trois organismes de gestion agroenvironnementale des fumiers sont en place dans les bassins des rivières L'Assomption, Chaudière et Yamaska; en mars 1999, ils comptaient plus de 500 entreprises membres, ce qui représente l'objectif fixé pour 1999-2000. Ils bénéficient de l'aide financière prévue dans le Programme d'aide aux entreprises agroalimentaires pour la prestation de services professionnels permettant de trouver des solutions à la gestion des surplus de fumier.

En outre, le gouvernement du Québec a mis sur pied en octobre 1998 un programme d'aide à l'implantation de technologies pour le traitement du fumier solide et liquide. Ce programme vise, pour l'essentiel, à promouvoir la démonstration – en situation réelle de fonctionnement – de procédés nouveaux opérationnalisables. Il permettra ainsi de présenter une douzaine de vitrines technologiques. L'une d'elles était en voie d'achèvement à la fin de l'exercice 1998-1999. En outre, les technologies mises en évidence constituent une nouvelle approche basée sur le traitement des déjections animales plutôt que sur leur stockage intégral.

1.1.2 Amélioration de l'accès à l'expertise phytosanitaire

L'objectif d'augmenter de 15 %, d'ici l'an 2000, le nombre d'abonnés au Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) a été dépassé. En 1998, le nombre d'abonnés a augmenté de 9,3 % et celui des abonnements à l'ensemble des publications des groupes d'experts, de 13 %. Le grand nombre d'activités de promotion et de nouveaux services a permis d'améliorer la visibilité du RAP. La tendance vers l'utilisation progressive des médias électroniques par les clients se fait au détriment des envois postaux. En effet, on note une augmentation de 7 % du nombre de clients qui se sont associés aux nouvelles technologies. La nouvelle page Web du RAP, comprenant de nouveaux produits, comme la banque d'images, la publication hebdomadaire d'INFO-RAP et les bulletins permanents, a assurément contribué à ce changement. Il faut souligner que le nombre d'abonnés n'est qu'un indice parmi d'autres comme mesure de diffusion des communiqués, puisqu'il y a rediffusion de l'information, particulièrement par les membres des clubs d'encadrement technique et aux clients des entreprises privées. Cela contribue donc à la mission du RAP, qui est d'informer le secteur de l'évolution des ennemis des cultures et de recommander les interventions les plus appropriées dans un contexte de développement durable.

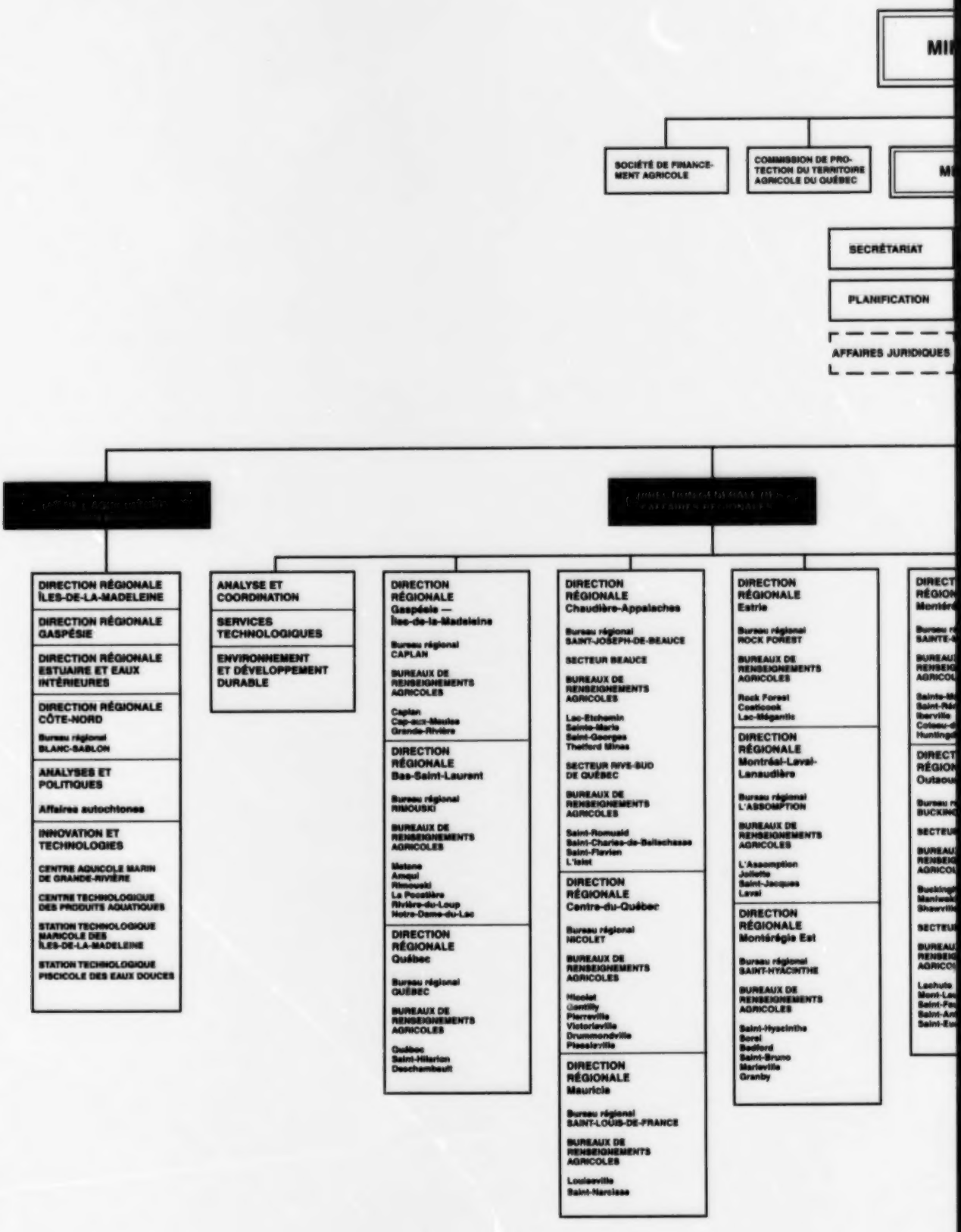
MI
SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT AGRICOLE
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC
M
SECRÉTARIAT
PLANIFICATION
AFFAIRES JURIDIQUES
DIRECTION RÉGIONALE ÎLES-DE-LA-MADELEINE
DIRECTION RÉGIONALE GASPÉSIE
DIRECTION RÉGIONALE ESTUAIRE ET EAUX INTÉRIEURES
DIRECTION RÉGIONALE CÔTE-NORD
Bureau régional
BLANC-SABLON
ANALYSES ET POLITIQUES
Affaires autochtones
INNOVATION ET TECHNOLOGIES
CENTRE AQUICOLE MARIN DE GRANDE-RIVIÈRE
CENTRE TECHNOLOGIQUE DES PRODUITS AQUATIQUES
STATION TECHNOLOGIQUE HARICOLE DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE
STATION TECHNOLOGIQUE PISCICOLE DES EAUX DOUCES
ANALYSE ET COORDINATION
SERVICES TECHNOLOGIQUES
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
DIRECTION RÉGIONALE Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine
Bureau régional
CAPLAN
BUREAUX DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES
Caplan
Cap-aux-Meules
Grande-Rivière
DIRECTION RÉGIONALE Bas-Saint-Laurent
Bureau régional
RIMOUSKI
BUREAUX DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES
Matane
Amqui
Rimouski
La Pocatière
Rivière-du-Loup
Notre-Dame-du-Lac
DIRECTION RÉGIONALE Québec
Bureau régional
QUÉBEC
BUREAUX DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES
Québec
Saint-Hilarion
Deschambault
DIRECTION RÉGIONALE Chaudière-Appalaches
Bureau régional
SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE
SECTEUR BEAUCE
BUREAUX DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES
Lac-Etchemin
Sainte-Marie
Saint-Georges
Thetford Mines
SECTEUR RIVE-SUD DE QUÉBEC
BUREAUX DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES
Saint-Romuald
Saint-Charles-de-Bellechasse
Saint-Flavien
L'Islet
DIRECTION RÉGIONALE Centre-du-Québec
Bureau régional
NICOLET
BUREAUX DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES
Nicolet
Gentilly
Pierreville
Victoriaville
Drummondville
Plessisville
DIRECTION RÉGIONALE Mauricie
Bureau régional
SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
BUREAUX DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES
Louiseville
Saint-Narcisse
DIRECTION RÉGIONALE Estrie
Bureau régional
ROCK FOREST
BUREAUX DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES
Rock Forest
Coaticook
Lac-Mégantic
DIRECTION RÉGIONALE Montréal-Laval-Lanaudière
Bureau régional
L'ASSOMPTION
BUREAUX DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES
L'Assomption
Joliette
Saint-Jacques
Laval
DIRECTION RÉGIONALE Montérégie Est
Bureau régional
SAINT-HYACINTHE
BUREAUX DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES
Saint-Hyacinthe
Sorel
Bedford
Saint-Bruno
Marieville
Granby
DIRECT
RÉGION
Montéré
Bureau r
SAINTE-H
BUREAU
RENSEIG
AGRICOL
Sainte-M
Saint-Ré
Iberville
Coteau-d
Huntingd
DIRECT
RÉGION
Outaou
Bureau r
BUCKING
SECTEUR
BUREAU
RENSEIG
AGRICOL
Buckingh
Manwak
Shawvill
SECTEUR
BUREAU
RENSEIG
AGRICOL
Lachute
Mont-La
Saint-Pa
Saint-An
Saint-Eu

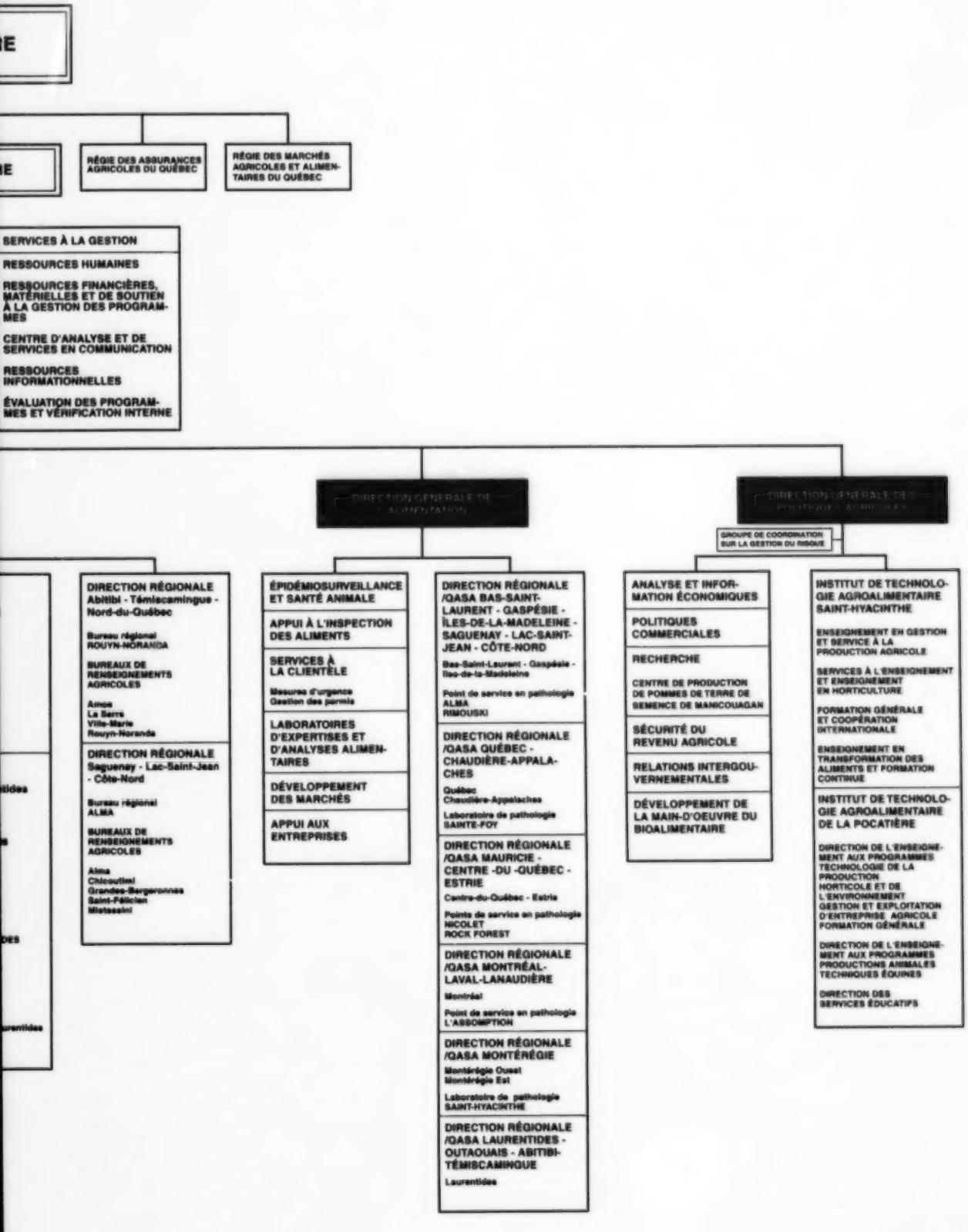
RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC
SERVICES À LA GESTION
RESSOURCES HUMAINES
RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET DE SOUTIEN À LA GESTION DES PROGRAMMES
CENTRE D'ANALYSE ET DE SERVICES EN COMMUNICATION
RESSOURCES INFORMATIONNELLES
ÉVALUATION DES PROGRAMMES ET VÉRIFICATION INTERNE
DIRECTION RÉGIONALE
Abitibi - Témiscamingue - Nord-du-Québec
Bureau régional
ROUYN-NORANDA
BUREAUX DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES
Amos
La Sarre
Ville-Marie
Rouyn-Noranda
DIRECTION RÉGIONALE
Saguenay - Lac-Saint-Jean - Côte-Nord
Bureau régional
ALMA
BUREAUX DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES
Alma
Chicoutimi
Grandes-Bergeronnes
Saint-Félicien
Mistassini
ÉPIDÉMIOSURVEILLANCE ET SANTÉ ANIMALE
APPUI À L'INSPECTION DES ALIMENTS
SERVICES À LA CLIENTÈLE
Mesures d'urgence
Gestion des permis
LABORATOIRES D'EXPERTISES ET D'ANALYSES ALIMENTAIRES
DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS
APPUI AUX ENTREPRISES
DIRECTION RÉGIONALE /QASA BAS-SAINT-LAURENT - GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE - SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN - CÔTE-NORD
Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine
Point de service en pathologie
ALMA
RIMOUSKI
DIRECTION RÉGIONALE /QASA QUÉBEC - CHAUDIÈRE-APPALACHES
Québec
Chaudière-Appalaches
Laboratoire de pathologie
SAINTE-FOY
DIRECTION RÉGIONALE /QASA MAURICIE - CENTRE -DU -QUÉBEC - ESTRIE
Centre-du-Québec - Estrie
Points de service en pathologie
NICOLET
ROCK FOREST
DIRECTION RÉGIONALE /QASA MONTRÉAL-LAVAL-LANAUDIÈRE
Montréal
Point de service en pathologie
L'ASSOMPTION
DIRECTION RÉGIONALE /QASA MONTÉRÉGIE
Montérégie Ouest
Montérégie Est
Laboratoire de pathologie
SAINT-HYACINTHE
DIRECTION RÉGIONALE /QASA LAURENTIDES - OUTAOUAIS - ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
Laurentides
GROUPE DE COORDINATION SUR LA GESTION DU RISQUE
ANALYSE ET INFORMATION ÉCONOMIQUES
POLITIQUES COMMERCIALES
RECHERCHE
CENTRE DE PRODUCTION DE POMMES DE TERRE DE SEMENCE DE MANICOUAGAN
SÉCURITÉ DU REVENU AGRICOLE
RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES
DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE DU BIOALIMENTAIRE
INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE SAINT-HYACINTHE
ENSEIGNEMENT EN GESTION ET SERVICE À LA PRODUCTION AGRICOLE
SERVICES À L'ENSEIGNEMENT ET ENSEIGNEMENT EN HORTICULTURE
FORMATION GÉNÉRALE ET COOPÉRATION INTERNATIONALE
ENSEIGNEMENT EN TRANSFORMATION DES ALIMENTS ET FORMATION CONTINUE
INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE DE LA POCATIÈRE
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT AUX PROGRAMMES TECHNOLOGIE DE LA PRODUCTION HORTICOLE ET DE L'ENVIRONNEMENT GESTION ET EXPLOITATION D'ENTREPRISE AGRICOLE FORMATION GÉNÉRALE
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT AUX PROGRAMMES PRODUCTIONS ANIMALES TECHNIQUES ÉQUINES
DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS

MARS 1999

Abonnés au Réseau d'avertissements phytosanitaires

	Résultat 1996-1997	Résultat 1997-1998	Résultat 1998-1999	Cible 1999-2000	Atteinte
Nombre d'abonnés au RAP	1 383	1 451	1 686	1 575	107 %

L'objectif de tenir des ateliers de diagnostic sur les maladies et ravageurs touchant les récoltes dans les productions les plus vulnérables a été, encore une fois, pleinement atteint. Des ateliers, des cours et des présentations ont été donnés par le personnel de la Direction des services technologiques. Les cultures visées étaient les pommes, les pommes de terre, le maïs, les grandes cultures, les petits fruits, les légumes, les pépinières ornementales et les arbres de Noël. Les conseillers des clubs d'encadrement technique, du ministère et des entreprises privées ont participé à ces ateliers et ensuite transmis l'information à leurs membres ou à leurs clients.

Clientèle rejointe par les ateliers

	Résultat 1998-1999	Cible	Atteinte
Conseillers	205	200	103 %
Entreprises	112	100	112 %

1.1.3 Contrôle des mauvaises herbes

Un nouveau système d'aide à la prise de décision sur plate-forme informatique (système Expert) est opérationnel depuis peu. « Desherb » offre une aide à la décision dans le choix de traitements herbicides pour éliminer les mauvaises herbes dans la culture du maïs. Il fait partie du logiciel ARICO, qui regroupe les systèmes Horpert (diagnostic des maladies de la tomate de serre) et Sipo (identification des plantules de mauvaises herbes). Des fiches descriptives des mauvaises herbes sont disponibles sur le site Internet du ministère. Un portrait global de quelque 120 espèces de mauvaises herbes est donné avec une description succincte de chaque espèce aux stades plantule, végétatif et adulte.

1.1.4 Gestion de l'eau dans les pisciculture

L'objectif du ministère est d'établir les bases d'une politique de développement durable en aquiculture d'eau douce, tout en assurant la protection de l'environnement et la pérennité de la ressource. En 1998-1999, les aquiculteurs ont reçu un appui financier, professionnel et technique de la part du ministère pour documenter davantage la problématique environnementale propre au secteur piscicole au regard du niveau de rejets en phosphore dans les rivières.

1.2 Analyse environnementale des programmes

L'objectif est de s'assurer que tous les programmes agricoles du ministère et des organismes relevant du ministère favorisent une gestion respectueuse de l'environnement et des ressources à la ferme. Pour atteindre cet objectif, le ministère et les organismes ont procédé à l'analyse des cinq programmes agricoles suivants :

- Le Programme d'aide aux entreprises agroalimentaires;
- Le Programme de remboursement des taxes scolaires et municipales;
- Le Programme de formation et autres services professionnels;
- Le Programme d'assurances agricoles;
- Le Programme de financement agricole.

L'analyse des programmes relevant de la Société de financement agricole et de la Régie des assurances agricoles du Québec s'est terminée en 1998. En ce qui concerne le Programme d'aide aux entreprises agricoles, le rapport d'analyse a été déposé en 1997. Les directions régionales ont retenu la majorité des recommandations, qui seront appliquées lors de la révision des programmes en 1999. L'analyse du Programme de remboursement des taxes scolaires et municipales est en cours. Quant au Programme de formation, des ajustements aux plans de cours ont permis d'accroître les notions d'agriculture durable.

1.3 Pesticides

Stratégie phytosanitaire

En 1997, le ministère a repositionné la Stratégie phytosanitaire en élaborant un nouveau plan d'action pour amener les entreprises agricoles à réduire de 50 % l'utilisation de pesticides d'ici 2000 (par rapport à 1992). Ce plan d'action a alors été appuyé unanimement par les partenaires.

Depuis, les activités associées à ce repositionnement ont nettement contribué à promouvoir la Stratégie phytosanitaire dans le milieu. Les équipes stratégiques, composées d'intervenants du milieu (conseillers du ministère et du secteur privé, producteurs agricoles), ont élaboré des plans d'action et établi des stratégies d'intervention pour atteindre les objectifs de la Stratégie. Les cultures retenues par le

comité de suivi et de concertation sont les suivantes : brassicacées (crucifères), canneberge, carotte-oignon, laitue, céréales-maïs-soya, maïs sucré, petits fruits, pomme, pomme de terre et productions serricoles.

Des activités de formation s'intègrent également dans les actions de la Stratégie phytosanitaire. Ainsi, le bon usage des pesticides, le désherbage mécanique et la mise en œuvre de la lutte intégrée ont fait l'objet de formation.

Formation en réglage des pulvérisateurs et en lutte intégrée

- En matière de pulvérisation des pesticides, le ministère coordonne, en partenariat avec le milieu, l'activité *Action réglage des pulvérisateurs*. Celle-ci a un double objectif : 1) accroître la précision des pulvérisateurs et la qualité des applications de pesticides, 2) promouvoir l'importance de bien régler les pulvérisateurs ainsi que le bon usage des pesticides. Elle repose sur la mise en place d'une « clinique mobile » de réglage offerte dans les régions du Québec par du personnel accrédité. En 1998-1999, tout près de 90 personnes ont été accréditées pour offrir le service de réglage à la ferme.
- En matière de lutte intégrée, le ministère a offert une formation portant sur l'utilisation rationnelle des herbicides en grandes cultures et, plus particulièrement, sur la lutte intégrée aux mauvaises herbes. Deux sessions ont été données : plus d'une cinquantaine de personnes en ont bénéficié.

Le taux moyen d'application des pesticides varie selon les différentes cultures. Depuis 1994, le maïs et le soya croissent en superficies au détriment du foin et des céréales, ce qui, dans une certaine mesure, amène une augmentation des pesticides. Malgré ce fait, les ventes totales de pesticides agricoles ont diminué sensiblement. Selon le dernier bilan du ministère de l'Environnement (MENV) de 1997, les ventes ont diminué de 5,3 % par rapport à 1992. Les gains les plus significatifs vont aux insecticides et aux fongicides, soit 9 % et 17 % respectivement.

Cette baisse semble un recul par comparaison avec les réductions observées au cours des dernières années. Il faut cependant souligner que le MENV a révisé sa façon de compiler les ventes de pesticides en quantités de matières actives. Cette méthode permettra de refléter davantage la réalité quant aux quantités de pesticides vendus. Pour les années 1992 à 1997, le MENV a actualisé ses informations à la lumière des ajustements apportés pour rendre possible les analyses rétrospectives (source : MENV 1999).

Quoiqu'il en soit, on prévoit introduire un *indice de pression* qui donne une image encore plus fidèle de la réalité. Plus statistiquement significatif, ce paramètre donne la « pression agroenvironnementale » des pesticides. Cette pression s'exprime en kilogrammes de matières actives par hectare. Cet indice de pression, de 3,6 qu'il était en 1992, a diminué à 3,2 en 1997.

Calcul de l'indice de pression

	1997	1992
Superficies cultivées (fourrages non compris)	848 201	792 570
Indice de pression (kg/ha)	3,2	3,6

Par ailleurs, en plus du bilan annuel des ventes, des démarches sont en cours pour identifier de nouveaux indicateurs de suivi des herbicides utilisés en grandes cultures (céréales, maïs et soya).

Programme agroenvironnemental de soutien à la Stratégie phytosanitaire

Entré en vigueur le 8 juin 1998, le Programme agroenvironnemental de soutien à la Stratégie phytosanitaire a été mis en œuvre dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 - phase III (Entente Canada-Québec 1998-2003), dont l'objectif est la protection, la conservation et la mise en valeur du Saint-Laurent.

Ce programme vient appuyer la Stratégie phytosanitaire mise en place par le ministère et ses partenaires pour favoriser la réduction de la quantité de pesticides utilisés en agriculture et l'augmentation des superficies cultivées en lutte intégrée. Ce programme, sous la responsabilité du ministère, bénéficie d'une enveloppe globale de 2,5 millions de dollars pour la période 1998-2003 (soit 500 000 $ par année). Il vise l'atteinte des objectifs suivants pour les cultures ciblées (céréales-maïs-soya, pomme et pomme de terre) :

- Réduire de 50 % l'utilisation de pesticides agricoles;
- Obtenir 70 % des superficies cultivées en lutte intégrée.

Le programme permet, dans les régions, de réaliser les activités prévues aux plans d'action des équipes stratégiques pour les cultures ciblées. Ainsi pour l'année budgétaire 1998-1999, 37 projets ont été réalisés ou sont en voie de réalisation, dont 16 concernent les grandes cultures (céréales, maïs, soya), 13 la pomme et 8 la pomme de terre.

2. Préoccupation : mise en valeur du potentiel de l'industrie bioalimentaire

Le ministère s'est donné comme objectif de mettre en place, d'ici l'an 2000, des structures de concertation et des plans stratégiques de développement du secteur bioalimentaire dans chaque région.

2.1 Structures de concertation

2.1.1 Groupes Agriculture, pêcheries et alimentation (APA)

Un des axes d'intervention du ministère au regard des objectifs de régionalisation est de développer un plus grand maillage des interventions du ministère et des organismes relevant du ministre pour mieux desservir la clientèle en région. La formation de groupes APA régionaux répond à cette préoccupation en permettant de favoriser les échanges entre les représentants du ministère et ceux des organismes.

Groupes Agriculture, pêcheries et alimentation (APA) régionaux

	Résultat 1998-1999	Cible 2000	Atteinte
Régions agricoles disposant d'un groupe APA	10	13	77 %

Ainsi, des groupes APA régionaux, composés de représentants de directions régionales du ministère et des organismes, sont en voie d'être formés dans toutes les régions. Ils ont pour fonctions, entre autres, de définir des objectifs de développement et des projets communs, de partager l'expertise et l'information et de trouver des approches plus flexibles pour soutenir les projets en région.

2.1.2 Tables de concertation régionales

Afin de consolider et de développer davantage l'industrie agroalimentaire en région, le ministère mise sur la concertation avec le milieu comme moyen privilégié de trouver les avenues les plus intéressantes en vue d'exploiter le plein potentiel des ressources en fonction des spécificités régionales.

Le ministère participe à la mise en place des tables de concertation et à leur fonctionnement, notamment en offrant un soutien professionnel (recherche, animation et aide aux membres dans l'élaboration de projets) et un soutien financier pour les projets mis de l'avant. En 1998-1999, 15 régions sur les 17 que compte le Québec ont une table de concertation. Il s'agit du maximum, puisque les régions de Montréal et du Nord-du-Québec ne sont pas incluses dans les régions agricoles. La cible fixée à 13 régions pour 1998-1999 a donc été dépassée.

Tables de concertation régionales

	Résultat 1998-1999	Cible 1998-1999	Atteinte
Nombre de régions disposant d'une table de concertation	15	13	115 %

Avec son Programme d'appui à la concertation, le ministère a notamment soutenu financièrement les structures de concertation reconnues par les conseils régionaux de développement (CRD) et les projets collectifs de développement. Les organismes de concertation assurent la cohérence des actions entreprises et l'intégration du secteur bioalimentaire dans l'élaboration de la stratégie globale de développement de la région.

2.2 Plan de développement du bioalimentaire

L'élaboration d'un plan stratégique de développement du bioalimentaire découle des travaux des tables de concertation. La majorité des régions n'en sont qu'à l'étape de mise en place de leur table de concertation. Par conséquent, peu de plans stratégiques ont été élaborés. De fait, quatre régions seulement ont présenté un plan stratégique de développement du bioalimentaire.

Plans stratégiques régionaux

	Résultat 1998-1999	Cible 2000	Atteinte
Nombre de régions disposant d'un plan stratégique	4	13	31 %

2.2.1 Conclusion d'ententes spécifiques

La conclusion d'ententes spécifiques est également visée afin de faciliter la mise en œuvre des plans de développement bioalimentaire. Une concertation plus grande avec les intervenants du milieu permettra de trouver de nouvelles avenues de développement du bioalimentaire, telles que la mise en place de productions alternatives et le développement d'activités comme l'agrotourisme et l'agroforesterie.

Ententes spécifiques

	Résultat 1998-1999	Cible 2000	Atteinte
Nombre de régions agricoles ayant conclu des ententes spécifiques	15	15	100 %

À ce jour, le ministère a signé 22 ententes spécifiques, dont 14 étaient toujours en vigueur dans 15 régions différentes. Le ministère a signé six ententes spécifiques en 1998-1999, dont voici les grandes lignes :

- Entente spécifique sur l'embauche d'une ressource professionnelle vouée à la promotion du secteur aquicole, avec le CRD de la Côte-Nord.
- Entente spécifique sur la mise en valeur de l'agriculture et du bioalimentaire dans une approche de développement durable, avec le CRCD du Bas-Saint-Laurent, le ministère de l'Environnement, la Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent et les deux fédérations de l'UPA du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-du-Sud.
- Entente spécifique sur le développement agricole, avec le CRCD du Saguenay–Lac-Saint-Jean, la fédération de l'UPA de la région et la Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean.
- Entente spécifique sur la concentration régionale en agroalimentaire, avec le CRD de l'Estrie, le Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie, la fédération de l'UPA de la région et les quatre conseils locaux de développement (CLD) du Haut-Saint-François, de Coaticook, d'Asbestos et du Granit.
- Entente spécifique sur les tables de concertation en agroalimentaire, avec le CRCD de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.
- Entente spécifique sur la mise en place d'une table de concertation en agroalimentaire, avec le CRCD de Chaudière-Appalaches, le Conseil agroalimentaire de Beauce-Appalaches, les trois fédérations de l'UPA de la Côte-du-Sud, de Lévis-Bellechasse et de Lotbinière-Mégantic et la Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches.

Plus d'une quinzaine de projets sont en discussion, dont certains devraient se concrétiser en entente spécifique au cours de la prochaine année.

3. Préoccupation : sensibilisation du public à l'agroalimentaire

Le ministère s'est donné comme objectif d'améliorer la perception de la population et des intervenants socio-économiques à l'égard du secteur agroalimentaire, notamment en ce qui a trait à sa contribution économique et régionale ainsi qu'à ses efforts de protection de l'environnement.

Plusieurs événements ont contribué à l'atteinte de l'objectif. Toutefois, le Rendez-vous des décideurs, qui s'est tenu à Québec le 25 mars 1999, est sans aucun doute l'événement qui a regroupé le plus grand nombre de partenaires avec comme objectifs d'adopter des plans d'action et de convenir d'un processus de suivi des résultats.

Le ministère est conscient que la mesure de l'impact de ces événements sur le degré de sensibilisation de la population face à l'agroalimentaire demeure très arbitraire. C'est pourquoi il travaille à définir un indicateur qui permettrait de mieux apprécier les progrès réalisés à ce chapitre.

Qualité des aliments et santé animale

En 1998-1999, les activités de communication et d'information en matière d'inspection et de santé animale du ministère ont fait l'objet d'une planification et d'un bilan annuel spécifique, qui a été déposé publiquement en juin 1998.

En septembre 1998, le ministère a commandé un sondage auprès de quelque 500 personnes sur la perception du public à l'égard du secteur bioalimentaire, particulièrement de l'hygiène et de la salubrité alimentaires de même que de la santé animale. Les résultats ont fait l'objet d'une publication et sont également disponibles sur le site Internet du MAPAQ.

La méthode IBR (Inspection basée sur le risque) a valu au ministère une reconnaissance prestigieuse : le prix SPGQ-Desjardins, décerné en reconnaissance de l'amélioration du service à la clientèle et remis à l'occasion du congrès marquant le trentième anniversaire du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec. Une brochure décrivant la méthode d'inspection a été produite et distribuée dans le réseau bioalimentaire.

En matière de santé animale, un important colloque organisé par le ministère et portant sur la salmonelle dans les élevages de volailles a eu lieu à Québec en octobre. Une centaine de participants et participantes provenant des organisations impliquées dans la surveillance de cette bactérie ont pu profiter de l'expertise de conférencières et conférenciers québécois et d'un spécialiste français du Centre national d'études vétérinaires et alimentaires (CNEVA) de France. Cet éminent scientifique a fourni une description de l'approche filière aviaire française et du réseau de surveillance des salmonelles dans ce pays.

Aussi, afin de favoriser la mise en place d'actions visant à prévenir et à contrôler les maladies animales d'importance, le RAIZO a diffusé l'information liée à son fonctionnement au moyen de trois bulletins zoosanitaires, cinq avertissements vétérinaires et deux revues d'épidémiosurveillance.

Le MAPAQ a collaboré au partenariat canadien sur la salubrité alimentaire, qui lançait à l'Académie culinaire de Montréal en novembre dernier, une campagne de sensibilisation à la salubrité alimentaire. Le

ministère reprendra le thème « À bas les BACtéries », ainsi que les messages qui sont sensiblement les mêmes que ceux véhiculés au cours des dernières années par notre organisation.

La maladie du hamburger a fait l'objet d'une démarche de sensibilisation, concentrée dans les camps de vacances et les terrains de camping à l'été, ainsi que dans les cafétérias d'écoles et de collèges à l'automne.

Pêches et aquiculture commerciales

Le secteur des pêches et de l'aquiculture a également été très actif dans ce domaine. Le Réseau pêches et aquiculture Québec, créé dans la foulée des Forums sur les pêches maritimes, a permis de travailler à la promotion du secteur, principalement lors du Séminaire sur la gestion de la ressource en janvier 1999. Quarante communiqués ont d'ailleurs été émis.

Le ministère diffuse également de l'information dans son bulletin Aqui-Pêche ainsi que des statistiques propres au secteur des pêches à l'aide des publications officielles. Il utilise également des moyens électroniques, comme la vitrine Internet, pour sensibiliser le public au secteur.

Politiques commerciales

Dans un souci d'amélioration de la diffusion de l'information sur les politiques commerciales à sa clientèle, le ministère a mis de l'avant des initiatives qui utilisent la technologie Internet. Ainsi, il a développé, à l'intérieur de son site Internet, une rubrique sur les accords et les litiges commerciaux qui permet de mieux informer les intervenants du secteur sur les accords, les litiges et les différends en cours. De plus, toute l'information concernant la Conférence québécoise sur les prochaines négociations de l'OMC en agriculture et agroalimentaire et sur la consultation a été diffusée sur le même site du ministère.

Le ministère a aussi poursuivi la compilation de statistiques sur le commerce international du Québec et du Canada des produits bioalimentaires, et a diffusé cette information en publiant :

- un bilan statistique annuel;
- un bulletin trimestriel « Le Québec bioalimentaire et la scène internationale, Export (((Écho))) Import ».

De plus, le ministère fournit un service d'information sur la classification en vigueur, utilisée pour l'importation et l'exportation des produits agroalimentaires.

Orientation 3

Offrir un filet de sécurité aux producteurs agricoles pour stabiliser les effets de la conjoncture économique

Certaines caractéristiques du secteur agricole militent en faveur du maintien d'un filet de sécurité pour stabiliser les effets de la conjoncture, principe reconnu d'ailleurs dans les accords internationaux en autant que les mesures ne biaisent pas les signaux du marché.

À la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, tenue en mars 1998, les partenaires concernés ont convenu d'amorcer des travaux en vue d'étudier la possibilité pour l'État d'octroyer aux outils financiers une enveloppe budgétaire prédéterminée pour une période de sept ans conditionnelle, entre autres, à la mise en place d'un régime de sécurité du revenu agricole basé sur le revenu global de l'entreprise, compatible avec les règles du commerce international et équitable pour toutes les entreprises.

Un groupe de travail composé de représentants du gouvernement et des producteurs agricoles a été formé pour assurer le suivi de ce consensus. Il a déposé un rapport unanime lors du Rendez-vous des décideurs, tenu en mars 1999.

Ce rapport fait état des conditions permettant de réaliser le consensus obtenu lors de la Conférence sur le plan de la mise en œuvre de projets dans son ensemble et de la création d'un organisme intégrant la gestion de tous les outils financiers.

Le ministère a assuré un soutien technique au comité en réalisant des recherches et des évaluations d'impact demandées par celui-ci.

Orientation 4

Favoriser l'adaptation des entreprises au nouvel environnement socio-économique

La responsabilité du gouvernement en matière de développement économique est de favoriser la compétitivité de l'économie par la création d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat, à la créativité, à l'innovation et à la création d'emplois. Pour assumer ce rôle dans le secteur bioalimentaire, le ministère a travaillé à différents niveaux, soit mettre en place un climat de concertation entre les différents acteurs de l'industrie, trouver de nouvelles avenues pour diversifier la production et favoriser la participation des femmes au développement agroalimentaire.

1. Préoccupation : concertation en filière et coordination verticale

1.1. Secteur agroalimentaire

L'objectif du ministère est d'amener chacune des filières agroalimentaires, d'ici l'an 2000, à :

- Élaborer un plan stratégique de développement.
- Réaliser des projets concrets sur la base de ce plan.
- Se donner des objectifs de développement sur les marchés internes et externes.

Performance des tables filières dans le secteur agroalimentaire

Tables filières	Résultats 1998-1999	Cibles 1998-1999	Atteinte
Avec plans stratégiques	19	21	90 %
Ayant au moins un projet financé par les programmes d'appui à la concertation	17	23	74 %
Disposant d'indicateurs de marché	20	20	100 %

On compte désormais un total de 26 tables filières sectorielles (par produit) depuis la création de la table filière des plantes fourragères en février 1999, auxquelles s'ajoute la Filière agroalimentaire du Québec qui regroupe les décideurs des différents maillons de la chaîne agroalimentaire. Le bilan réalisé en 1998 démontre que le niveau de satisfaction des quelque 500 membres est élevé, tant sur le plan du contenu que sur celui du fonctionnement.

1.1.1 Les plans stratégiques

En 1998-1999, le nombre de tables filières qui disposent d'un plan stratégique de développement est passé de 16 à 19, alors que la cible 1997-1998 se situait à 21.

Parmi les tables filières plus actives, seules la table des productions maraîchères et la nouvelle table des plantes fourragères n'ont pas de plan stratégique. Toutefois, l'élaboration du dossier est en cours et une planification stratégique devrait être adoptée d'ici deux ans dans les deux cas. Par ailleurs, les orientations stratégiques de plusieurs tables datent de quatre ans ou plus et devront donc être réévaluées.

1.1.2 Les projets financés

La seconde cible, touchant la réalisation de projets financés, n'a pas été atteinte. Si en 1997-1998, deux programmes s'adressaient spécifiquement aux tables filières un seul était disponible en 1998-1999, à savoir le Programme d'appui à la concertation offert par le MAPAQ. La fin telle que prévue du Programme d'appui aux tables filières, où les projets étaient financés à 100 %, et l'obligation d'autofinancement de 30 % dans le Programme d'appui à la concertation ne sont pas étrangères à cette situation. Par ailleurs, les projets sont d'une plus grande ampleur, la valeur des subventions étant passée d'environ 30 000 $ à plus de 60 000 $ en moyenne.

1.1.3 Le développement d'indicateurs de marché

Enfin, la dernière cible a été atteinte sous l'impulsion du Forum des décideurs puisque, à la demande de la filière agroalimentaire, 20 tables filières se sont dotées d'objectifs de croissance. Le **Bilan des filières 1998** révèle aussi que les travaux sont de plus en plus orientés vers les marchés et les réalisations concrètes de développement des marchés. La plupart des filières actives ont donc dépassé le stade de mise en place de la concertation.

1.2 Secteur des pêches et de l'aquiculture

Le ministère s'est également donné comme objectif de soutenir les intervenants du secteur des pêches et de l'aquiculture commerciales à entreprendre

des actions concertées d'ici l'an 2000. Le ministère s'est engagé à réaliser trois projets, dont deux avaient pour objectif spécifique de soutenir les mécanismes de concertation dans le secteur des pêches et dans le domaine de l'aquiculture. La mise en œuvre de ces mécanismes est notamment assurée par le Comité de suivi du Forum sur les pêches et la Table maricole. Le troisième objectif, quant à lui, visait à adapter l'offre de service du MAPAQ en fonction des résolutions du Forum et des plans stratégiques de développement du milieu.

1.2.1 Engagements du Forum

Au chapitre de la concertation, les résultats sont encourageants. Le ministère et ses partenaires ont entrepris plusieurs projets, dont :

- La réalisation du profil sectoriel des entreprises de transformation hors région maritime, favorisant le partenariat d'affaires avec les entreprises du milieu maritime.
- L'exercice des représentations afin que le ministère de l'Environnement du Québec prenne en compte les retombées économiques dans l'établissement du plan de pêche en eau douce.
- Un appui pour connaître l'état de la ressource de la pêche commerciale en eau douce.
- La révision de la politique d'intervention dans le secteur de la transformation.
- La révision de la politique d'intervention au regard de la flotte.
- L'organisation des 14 rencontres des conseils directeur et administratif.
- Le soutien du Réseau pour l'organisation du colloque annuel, du Séminaire sur la gestion des pêches et des deux rencontres bilans.
- Le soutien à la rencontre régionale du Conseil directeur en Gaspésie, aux Îles-de-la-Madeleine et sur la Côte-Nord.
- Le soutien aux différents groupes de travail.

Dans l'optique de maintenir l'équilibre entre les capacités industrielles et les ressources disponibles, l'industrie des pêches a traversé une importante phase de rationalisation au cours des dernières années. Le moratoire sur la pêche aux poissons de fond a particulièrement mis en évidence la nécessité de réduire la surcapacité des outils de travail à la pêche et à la transformation.

En 1998, le gouvernement fédéral n'ayant pas donné de garanties fermes quant à la part de la ressource halieutique accessible aux flottes du Québec, le ministère a favorisé le maintien de la capacité de capture au seuil atteint au terme des programmes de rationalisation en 1997-1998.

Le programme d'appui financier à la flotte de pêche côtière a été remplacé par un programme moins généreux avec un taux de subvention réduit à 35 %, alors qu'il était de 50 %.

Pour les entreprises de transformation de produits aquatiques en région maritime, la politique de délivrance des permis a fait l'objet d'une consultation de l'industrie et a été reconduite pour une année. À la suite de sa mise en place, la Table agro-pêche a reçu le mandat d'élaborer des solutions qui favorisent l'utilisation optimale des usines dans le secteur est de la Basse-Côte-Nord.

1.2.2 Aquiculture en eau douce et en eau marine

En eau douce, l'adoption et la réalisation par les aquiculteurs d'un second plan stratégique de développement a permis de confirmer la croissance soutenue des entreprises du secteur, avec 10 % d'augmentation de la production. Des efforts sont déployés afin que les technologies implantées respectent les normes environnementales.

En eau marine, trois projets importants de production de moules ont été financés en 1998, pour établir les bases d'une industrie qui devrait d'ici deux ans accroître la production québécoise de 1 250 tonnes. La production de pétoncle est aussi en expansion.

Des projets de diversification au stade expérimental et pilote, avec des espèces telles que la perchaude, l'omble chevalier, la mye, l'huître et le homard progressent. À titre d'exemple, les projets en cours devraient permettre d'augmenter de 200 tonnes, d'ici trois ans, la production d'omble chevalier.

Une entente conjointe entre le ministère et le Conseil régional de la Côte-Nord a permis l'engagement d'un agent de développement en mariculture, qui conseillera et encadrera les investisseurs afin de susciter un véritable démarrage de l'aquiculture dans cette région.

Pour permettre un développement harmonieux de la mariculture en eau marine, le ministère travaille avec les autres ministères concernés à l'élaboration d'une politique de délivrance de permis aquicoles. Un premier projet a été déposé et fera l'objet d'un examen administratif et réglementaire.

1.2.3 Offre de service

Le ministère avait pris l'engagement d'adapter son offre de service en fonction des résolutions du Forum et des plans stratégiques de développement du milieu. Cet engagement a été respecté par l'élaboration d'un plan d'action couvrant la période 1998-2001.

Intitulé « Pour une industrie des pêches et de l'aquiculture forte et en croissance », le plan d'action du ministère et le Plan directeur du secteur contribueront conjointement à la croissance économique de l'ensemble de l'industrie et à la création d'emplois tout en respectant les nouvelles balises des programmes de financement élaborés en 1997-1998.

À la suite du colloque de Rimouski à l'automne 1997 et de la rencontre des partenaires de Sept-Îles, tenue les 1er et 2 avril 1998, les défis, tels que perçus par l'ensemble des partenaires du secteur des pêches et de l'aquiculture commerciales, sont orientés autour d'une mission commune : « une industrie en réseau, fière et avant-gardiste qui offre, en réponse aux besoins des marchés, une diversité de produits renommés pour leur qualité, à partir de l'exploitation durable d'une ressource renouvelable, partagée équitablement, et d'une aquiculture bien établie ».

1.3 Programme d'appui à la concertation

En juin 1997, le ministère mettait en place le Programme d'appui à la concertation en agroalimentaire. Ce programme vise à consolider les mécanismes dont s'est doté le secteur agroalimentaire et à favoriser la réalisation d'initiatives concertées de création de richesse et d'emplois au profit de la société québécoise.

Ce programme comporte quatre volets :

- Volet 1 : Appui à la prise en charge des tables de concertation;
- Volet 2 : Appui financier aux projets rassembleurs;
- Volet 3 : Appui à la conclusion d'ententes de partenariat;
- Volet 4 : Appui à la réalisation de projets majeurs et créateurs d'emplois.

Bilan du programme d'appui à la concertation en agroalimentaire, pour la période du 1er avril 1998 au 31 mars 1999 :

	Projets 1998-1999	Aide offerte 1998-1999	Versements effectués 1998-1999 pour les projets		Engagements reportés en 1999-2000
			année visée	acceptés antérieurement	
Volet 1	15	739 666 $	739 666 $	— $	— $
Volet 2	29	916 494 $	230 116 $	235 652 $	450 726 $
Volet 3	0	— $	— $	— $	— $
Volet 4	12	1 103 736 $	464 521 $	94 381 $	544 834 $
Total 1998-1999:	56	2 759 896 $	1 434 303 $	330 032 $	995 560 $
Résultats de 1997-1998:	23	1 205 740 $	674 507 $	— $	531 233 $
Cumulatif, deux premières années	91	3 965 636 $	2 108 810 $	330 032 $	

Pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1999, au total, 56 projets ont été approuvés, représentant une aide financière de 2 759 896 $ offerte aux intervenants du secteur agroalimentaire. Au cours de l'année, des versements de 1 764 335 $ ont été remboursés aux requérants des projets.

Depuis l'entrée en vigueur du programme, il y a deux ans, pas moins de 91 projets ont bénéficié d'une offre globale d'aide financière de 3 965 636 $. Au 31 mars 1999, plus d'une douzaine de projets, dont la valeur des demandes totalise approximativement 750 000 $, étaient à l'étude et de nouveaux projets sont présentés sur une base régulière, tant par les Tables régionales de concertation que par les Filières sectorielles.

Étant donné que ce programme d'aide financière d'une durée de trois ans en est à sa dernière année, il est présentement en réévaluation.

2. Préoccupation : diversification

L'objectif du ministère est d'explorer de nouvelles avenues de diversification permettant, d'ici l'an 2000 :

- De favoriser le développement de productions alternatives en agriculture;
- D'augmenter l'utilisation d'approvisionnements non traditionnels et la fabrication de nouveaux produits dans le secteur des pêches.

2.1 Secteur agroalimentaire

Les interventions du ministère au chapitre de la diversification sont multiples et s'insèrent dans plusieurs programmes et activités, de telle sorte qu'il n'est pas toujours possible d'isoler les mesures proprement dites de diversification et d'évaluer leur performance.

Citons, à titre d'exemple, deux mesures du programme d'aide aux entreprises agroalimentaires qui interviennent dans la diversification. La mesure « Dynamisme des communautés rurales dévitalisées » vise à soutenir la consolidation, la diversification ou le développement d'exploitations agricoles situées dans les communautés rurales dévitalisées ou en voie de l'être. La mesure « Valeur ajoutée aux produits agricoles » vise à favoriser le développement d'entreprises agroalimentaires qui apportent une valeur ajoutée à des produits agricoles du Québec. Ces mesures ont permis à 398 entreprises d'entreprendre des projets et le versement en aide financière de plus de 2,7 millions dollars.

Programme d'aide aux entreprises agricoles touchant la diversification, 1998-1999

Diversification	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide $
Dynamisme des communautés rurales dévitalisées	333	2 152 900
Valeur ajoutée aux produits agricoles	65	615 600

2.2 Secteur des pêches

Pour s'assurer d'un développement accru, la filière québécoise de l'industrie de la pêche doit chercher à se diversifier, tant sur le plan des sources d'approvisionnement que des espèces, ainsi que sur celui de la nature des activités, des types de produits et des marchés.

En 1998, le ministère a appuyé, par un soutien aux activités de recherche et de développement et par ses programmes financiers :

- 7 projets concernant les espèces sous-exploitées. Dans le cadre de la table filière des poissons pélagiques aux Îles-de-la-Madeleine, des travaux importants en cours concernent l'amélioration de la manipulation du produit à bord des bateaux, la transformation et les marchés. Les algues, la mactre de Stimpson, l'oursin, le concombre de mer, le couteau de mer, de même que l'utilisation de toutes les parties du loup-marin, sont les autres produits considérés par l'industrie.
- 7 projets concernent la recherche et la production de produits à valeur ajoutée, dont 2 projets majeurs d'extraction de produits à haute valeur à partir des carapaces de crevettes.

3. Préoccupation : participation des femmes au développement bioalimentaire

L'objectif du ministère est d'augmenter de 3 %, d'ici l'an 2000, l'implication des femmes dans les entreprises agroalimentaires, en favorisant une augmentation du :

- nombre de femmes inscrites à une formation liée à la gestion agricole;
- nombre d'agricultrices exerçant des activités de diversification à la ferme;
- nombre de filles s'établissant dans la ferme familiale.

Les indicateurs de progression développés par le ministère et colligés à l'aide des fiches d'enregistrement des entreprises agricoles permettent d'observer une hausse de l'implication des femmes dans le bioalimentaire en ce qui concerne leur participation aux processus décisionnels. Les mesures démontrent notamment :

- une hausse appréciable du nombre de femmes inscrites en 3e année du programme « Gestion et exploitation d'entreprises agricoles » : elles sont 108 en 1998-1999, alors qu'on en dénombrait 72 l'année précédente;
- la poursuite de l'accroissement du nombre d'agricultrices détenant des titres de propriétés. En 1998-1999, elles étaient 12 134 à s'impliquer dans les activités de la ferme familiale, soit 446 femmes de plus que l'année précédente. Pour sa part, le nombre d'agricultrices propriétaires uniques a légèrement fléchi en 1998-1999, s'élevant à 1 419, alors qu'elles étaient 1 537 en 1997-1998;
- notons, enfin, une augmentation du nombre d'agricultrices intéressées à bénéficier du programme sur la mise en valeur du bioalimentaire régional, qui leur facilite notamment la diversification des activités de la ferme : 34 en 1998-1999, dépassant largement l'objectif visé de 25.

Participation des femmes au développement bioalimentaire

	Résultats 1996-1997	Résultats 1997-1998	Résultats 1998-1999	Cibles 2000	Atteinte
Agricultrices ayant des titres de propriété (de 1 à 100 % des parts)	11 700	11 688	12 134	12 051	101 %
Agricultrices propriétaires uniques	1 444	1 537	1 419	1 488	95 %
Femmes de 40 ans et moins identifiées pour reprendre la ferme familiale*	142 (1995)	422 (1997)	—	146	—
Femmes inscrites en 3e année du GEEA ou AEC en gestion	47	72	108	48	225 %
Agricultrices dont l'entreprise a bénéficié du programme sur la mise en valeur du bioalimentaire régional	24	22	34	25	136 %

* *Source : Profil de la relève agricole au Québec, publié aux deux ans*

Cette année, le ministère a continué à soutenir la participation des femmes au développement du bioalimentaire, notamment par des activités de concertation, de promotion et de recherche.

En mars 1999, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, un hommage spécial a été rendu aux agricultrices du Québec par les membres de l'Assemblée nationale, à l'initiative du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

En matière de promotion, le ministère a réalisé des activités visant à valoriser les agricultrices qui se sont distinguées dans leur milieu, notamment à l'occasion de leur gala annuel (Soirée Saturne) et dans le cadre du concours de l'Ordre du mérite agricole.

Par ailleurs, plusieurs recherches portant sur la relève agricole féminine ont commencé à révéler leurs résultats. Le ministère a notamment réalisé et diffusé le *Profil de la relève agricole en 1997*, qui fournit beaucoup de renseignements intéressants sur les caractéristiques de la relève féminine, son âge, sa formation et sa répartition dans les régions.

De plus, le soutien du ministère aura des répercussions à long terme, puisqu'il a donné la possibilité à la Fédération des agricultrices de vivre un exercice de planification stratégique qui la dotera d'orientations mieux conformes aux attentes actuelles des agricultrices et à la situation de la Fédération.

Principes directeurs

Principe 1 : Cogestion

Impliquer les clients dans la gestion des services et de l'aide financière partout où cela est possible en autant qu'ils contribuent à leur financement, implication qui peut aller jusqu'à la prise en charge totale de la gestion

L'un des grands défis pour le ministère consiste à concevoir des modes de prestation de services efficaces et souples qui répondent, d'une part, aux besoins des clientèles et, d'autre part, aux divers objectifs gouvernementaux. Ainsi, dans plusieurs secteurs d'activité, en confiant la gestion de certains services à des partenaires régionaux ou locaux, il est possible d'instaurer une dynamique plus efficace dans la prestation des services. La gestion de certains services du ministère, en partenariat avec l'industrie ou encore le milieu régional, constitue une avenue dans laquelle le ministère a choisi de s'engager. Plusieurs raisons motivent ce choix, dont les plus importantes sont la synergie issue de la concertation des secteurs public et privé, la possibilité de s'associer au dynamisme des différents milieux de la société, de décentraliser l'offre de service et, dans certains cas, de partager certains coûts.

L'objectif ministériel est d'augmenter le volume d'activités en services qui sont cogérés ou dont la gestion est confiée à la clientèle qui y contribue financièrement. Le volume d'activités en cogestion a augmenté de 67 % au cours de la dernière année.

Volume d'activités généré par les activités en cogestion

	Résultat 1996-1997	Résultat 1997-1998	Résultat 1998-1999	Écart
Volume d'activités en cogestion	25,8 M$	29,3 M$	43,9 M$	67 %

Les services en cogestion touchent plusieurs champs d'activité au ministère, notamment les corporations de recherche et de transfert technologique en agriculture et dans le secteur des pêches, les services-conseils, les organismes de gestion des fumiers et les clubs agroenvironnementaux. Les plus importants figurent ci-après.

Pour s'assurer du maintien de la qualité de la recherche agricole dans un contexte de restriction budgétaire, le ministère a élaboré des projets d'entente dans le but de former des corporations à but non lucratif avec la participation des partenaires. Cinq nouvelles corporations de R&D ont été créées par le ministère et ses partenaires, ce qui explique la forte augmentation du volume d'activités généré en cogestion. Dans ces corporations à but non lucratif, le MAPAQ associe ses équipes et ses ressources avec celles de partenaires publics et privés, suscitant ainsi un engagement de la part d'intervenants du milieu et de nouveaux investissements en R&D agroalimentaire.

Parmi les corporations récemment formées, trois ont commencé leurs opérations : le Centre de recherche sur les grains inc. (CEROM), le Centre de recherche et de transfert technologique acéricole inc. (Centre ACER) et l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement inc. (IRDA). Au conseil d'administration de ces corporations, on trouve, avec le MAPAQ, des partenaires et des membres fondateurs représentant des regroupements de producteurs, l'industrie ou des instances gouvernementales autres que le MAPAQ.

Le MAPAQ travaille par ailleurs à finaliser la mise en place de deux autres corporations. Il vient de s'associer avec l'Université Laval pour fonder le Centre de recherche en sciences animales de Deschambault inc. (CRSAD), tandis que le Centre de recherche Les Buissons, sur la Côte-Nord, fait l'objet d'un partenariat de gestion avec différents organismes du milieu.

Partenaires du MAPAQ dans les corporations de R&D

CEROM	ACER	IRDA
Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec	Fédération des producteurs acéricoles du Québec	Union des producteurs agricoles
Coopérative fédérée de Québec	Citadelle, Coopérative de producteurs de sirop d'érable	Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie
	Institut québécois de l'érable (ACERIKA)	Ministère de l'Environnement
	Les fabricants d'équipement acéricole	

Les mandats confiés à ces corporations sont essentiellement de faire de la recherche, du développement et du transfert technologique dans chacun de leur champ d'activité. Celles-ci ont également le mandat de mettre en réseau l'expertise disponible dans leur domaine et de faire naître des pôles d'excellence au Québec pour mieux servir notre industrie agroalimentaire et développer une industrie du savoir exportable en dehors de nos frontières. Les corporations pourront, au besoin, ajouter de nouvelles ressources au personnel et aux installations prêtés par le MAPAQ.

Au chapitre des services-conseils, le ministère a mis en place, il y a plusieurs années, une mesure sur les services-conseils de groupe (syndicats de gestion et clubs d'encadrement technique), dont l'objectif général est de soutenir partiellement les exploitations agricoles qui visent à se donner des services en commun leur permettant d'accroître leur autonomie de gestion.

Par ailleurs, afin de compléter son offre de services-conseils et pour maximiser l'utilisation des ressources disponibles, le MAPAQ entend privilégier la formule du partenariat entre les dispensateurs de services. À cet effet, il a entrepris des discussions avec l'Union des producteurs agricoles en vue de signer une entente de partenariat portant sur le développement d'une offre commune de services-conseils en favorisant l'harmonisation et la complémentarité des services-conseils existant à l'échelle régionale.

Les clubs agroenvironnementaux, créés dans le cadre des services-conseils de groupe, s'inscrivent dans la poursuite de l'objectif d'augmenter la cogestion. En mars 1998, le ministère et le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec inc. (CDAQ) ont signé une entente de partenariat se terminant en mars 2001, afin de soutenir les entreprises face aux défis agroenvironnementaux des prochaines années. Cette entente de cofinancement et de cogestion vise à soutenir 4 000 entreprises agricoles au cours des cinq prochaines années. Le financement des clubs est ainsi partagé à parts égales entre le ministère, le CDAQ et les entreprises agricoles. La contribution du ministère provient du programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement (PAIA), qui est devenu par la suite le programme Prime-Vert.

Le ministère a renouvelé la convention avec le Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ inc.). Cette aide financière, répartie sur une période de cinq ans, s'élève à 8 millions de dollars. Le CDPQ inc. a été créé en 1992 pour faciliter la prise en charge et le développement des programmes techniques par l'industrie porcine québécoise. Le Centre a notamment comme mandat de promouvoir le développement et l'utilisation de technologies de pointe pouvant améliorer la qualité, l'efficacité et la rentabilité de l'industrie porcine québécoise dans le respect de l'environnement.

L'entente de deux ans entre le ministère et le Conseil des productions végétales du Québec inc. (CPVQ inc.), le Conseil des productions animales du Québec inc. (CPAQ inc.) et le Groupe de gestion et d'économie agricoles inc. (GÉAGRI inc.) a pris fin en 1998-1999. Des discussions ont été entreprises en vue de renouveler l'entente avec ces organismes, qui jouent un rôle important dans la diffusion de l'information technico-économique de pointe dans le domaine agroalimentaire québécois. Ceux-ci regroupent des spécialistes de toutes les organisations et sont un levier important de développement.

En vertu de son entente de quatre ans avec le Centre d'expertise en production ovine du Québec inc. (CEPOQ inc.), le ministère a versé une aide financière pour en soutenir le fonctionnement. Le Centre a repris à son compte les actifs de la ferme expérimentale de La Pocatière. Il joue un rôle actif et essentiel dans le développement de la production ovine au Québec en permettant d'accroître le développement, l'efficacité, la compétitivité et la rentabilité de cette industrie.

En 1998-1999, le ministère a contribué au fonctionnement du Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ), en vertu de son entente de cinq ans. Le PATLQ est un programme de gestion technico-économique développé au milieu des années 1960 par le Campus Macdonald de l'Université McGill et administré par une société en commandite depuis 1989. L'entente stipule que la contribution du ministère diminuera progressivement pour ne représenter que 12 % des coûts de fonctionnement en 2001-2002.

Trois organismes de gestion des fumiers ont été créés en 1994 afin de promouvoir auprès des producteurs et productrices agricoles des bassins des rivières L'Assomption, Chaudière et Yamaska, la gestion économique, agronomique et environnementale des engrais de ferme. La contribution financière du ministère pour ces trois organismes a atteint, pour l'année financière 1998-1999, près de 675 000 $.

Au chapitre des pêches et de l'aquiculture, le ministère est soucieux d'établir avec l'industrie un environnement favorable au développement d'entreprises maricoles. Conjointement avec la Société de développement de la mariculture (SODIM), il a finalisé une entente de 390 000 $ d'une durée de trois ans avec l'Université du Québec à Rimouski. Cette entente permet l'engagement de spécialistes et la mise en place progressive de projets sur l'élevage de poissons marins. Des négociations ont été entamées avec l'Agence canadienne de développement économique

dans le cadre de la mise en place de la Technopole maritime. Un des objectifs poursuivis est d'accroître le financement de la SODIM et celui des organisations régionales de R&D.

L'ensemble de ces efforts soutenus permettent d'être optimistes quant à l'atteinte des objectifs fixés par l'industrie pour 2003 qui sont, pour l'eau douce, une augmentation de la production de 1 500 tonnes et en eau marine, de 2 000 tonnes.

Principe 2 : Cofinancement

Accroître la contribution des entreprises au financement des services qui leur sont directement destinés et desquels elles tirent des avantages économiques

Au chapitre du cofinancement, le ministère s'est donné comme objectif d'augmenter de 12 %, d'ici l'an 2000, la contribution des entreprises au financement des services qui leur sont directement destinés.

Le cofinancement inclut les services en coparticipation et les services tarifés. Globalement, les services en coparticipation sont les mêmes que ceux qui sont cogérés, soit les services offerts en matière de recherche et transfert technologiques (corporations autonomes, PATLQ, CDPQ, etc.), les services-conseils (syndicats de gestion, clubs d'encadrement technique), les clubs agroenvironnementaux et les organismes de gestion des surplus de fumiers.[1] Quant aux services tarifés, ils regroupent les services offerts par le ministère pour lesquels une tarification permet un certain recouvrement des coûts. On compte parmi ces services l'inspection des établissements de production, de transformation, de vente au détail, l'analyse de laboratoire dans le secteur agricole et des pêches et les ventes de différents permis.

Le ministère a atteint dès cette année l'objectif qu'il s'était fixé pour l'an 2000 en matière de cofinancement.

Chaque direction générale du ministère contribue à l'atteinte des objectifs ministériels de cofinancement, mais à différents niveaux. Toutefois, trois programmes sont responsables de plus de 70 % de la contribution totale des clientèles au financement de leurs services. Il s'agit du programme d'Amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ), du Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ) et de la vente des permis de restauration et de vente au détail.

Le PATLQ offre aux clients des services incluant la collecte, la certification, le traitement et l'analyse des données, les analyses de laboratoires et la vulgarisation en matière de gestion des troupeaux laitiers. En 1998-1999, le ministère a contribué financièrement pour 2,3 millions de dollars et les utilisateurs, pour 9,7 millions de dollars.

Pour atteindre cet objectif d'augmenter de 12 %, d'ici l'an 2000, la contribution des entreprises au financement des services d'inspection des aliments, le ministère a ciblé deux champs d'action afin d'en arriver à un financement axé sur le partage équilibré (50/50) des biens publics et des biens privés.

Tarification des permis

Permis	Revenus 1997-1998	Revenus 1998-1999	Écart
Revenus provenant des permis de restauration, de vente au détail et du tourisme	8 751 067$	9 079 404$	328 337$
Autres types de permis	287 700$	308 551$	20 851$
Total	**9 038 767$**	**9 387 955$**	**349 188$**

Contribution des entreprises au financement de leurs services

	Résultats 1996-1997	Résultats 1997-1998	Résultats 1998-1999	Cibles 2000	Atteinte
Contribution des entreprises obtenue par la coparticipation	33,4 M$	35,7 M$	39,2 M$	37,4	105 %
Contribution des entreprises obtenue par la tarification	11,1 M$	10,7 M$	11,1 M$	12,5	89 %
Total	**44,5 M$**	**46,4 M$**	**50,3 M$**	**49,9**	**101 %**

1. Le seul service où existe une coparticipation sans une cogestion est le programme d'assurance-santé animale, pour lequel la clientèle assume une partie des frais, sans toutefois participer à la gestion.

Ces revenus proviennent de 38 808 permis de restauration et de vente au détail, 234 de services moyennant rémunération, 16 874 dans le secteur du tourisme, 599 de préparation à des fins de vente en gros de produits marins et d'aliments carnés, 737 d'insémination artificielle, 1 269 de prémélanges médicamenteux destinés aux animaux et 19 de vente aux enchères d'animaux vivants. De plus, 122 études ou approbations de plans et devis ont été effectuées.

Les revenus de certification proviennent principalement de l'élimination des produits végétaux et de la commercialisation de l'eau embouteillée. Les frais d'étude de dossiers sont prélevés sur certains services d'aide directe aux entreprises, dont l'approbation des étiquettes, les visites-conseils pour l'aménagement des ateliers de préparation de produits carnés et de produits marins, ainsi que le traitement des dossiers inhérents.

Le programme d'Amélioration de la santé animale au Québec est basé sur l'application d'une entente avec les médecins vétérinaires praticiens qui rendent les services curatifs et préventifs à la ferme, permettant ainsi au ministère de colliger les données cliniques relatives aux maladies animales sur le territoire québécois. Ces informations alimentent le réseau d'épidémiosurveillance, qui assure une veille de l'état sanitaire du cheptel québécois. Le producteur agricole et le ministère partagent les coûts des honoraires professionnels réclamés par les médecins vétérinaires. Le partage des coûts est demeuré sensiblement le même. Ce programme a profité à 18 591 éleveurs québécois chez qui ont été effectuées 330 463 visites de vétérinaire.

Répartition des coûts du programme ASAQ

Programme ASAQ	1997-1998	1998-1999
Coût total du programme	31 557 747 $	29 839 451 $
	100 %	100 %
Coût pour le MAPAQ	12 099 222 $	11 583 935 $
	38,3 %	38,9 %
Coût pour le producteur	19 458 525 $	18 255 516 $
	61,7 %	61,1 %

Principe 3 : Accroître l'efficience et l'efficacité de l'organisation au bénéfice de la clientèle

Le ministère cherche constamment des moyens d'améliorer l'efficience et l'efficacité de son organisation. Il en va du maintien des services à la clientèle les plus pertinents et d'une amélioration de leur qualité. Dans ce domaine, le ministère a travaillé principalement à l'intérieur des trois axes suivants : la gestion par les résultats, la réduction des coûts administratifs et le renouvellement des ressources humaines.

1. Gestion par les résultats

Le ministère a implanté un nouveau cadre de gestion basé sur les résultats. Ce nouveau mode aide chaque palier de gestion du ministère à se doter d'objectifs de résultats prioritaires, à planifier et organiser ses activités et ressources en fonction de ceux-ci et, finalement, à se donner des indicateurs de résultats qui permettront de faire le suivi des résultats obtenus. Ces résultats permettront de mieux faire connaître la performance du ministère et aideront à apporter les correctifs nécessaires aux activités et programmes planifiés.

L'année 1998-1999 a permis de consolider les systèmes mis en place pour assurer la gestion par les résultats. Rappelons que le processus a consisté essentiellement pour le ministère à poursuivre l'atteinte des résultats prévus pour l'an 2000, à adopter une planification triennale et annuelle par direction générale et à développer des indicateurs permettant d'apprécier le chemin parcouru. Les directions générales travaillent également à affiner leurs indicateurs et à mettre en place les banques de données nécessaires à leur suivi.

2. Réduction des coûts administratifs

Des efforts substantiels ont également porté sur la réduction des coûts administratifs et l'accroissement de la proportion des ressources consacrées à des tâches de services à la clientèle. Les coûts de fonctionnement et l'effectif consacrés à des tâches de soutien administratif ont ainsi été réduits. L'utilisation des espaces administratifs a été rationalisée afin de réduire les coûts de location.

Le ministère s'était donné comme objectif de réduire, d'ici l'an 2000, les coûts administratifs comme suit :

- 10 % pour l'effectif et les crédits alloués à la rémunération;
- 15 % pour les crédits de fonctionnement et de capital;
- 10 % pour les crédits de location d'espace, de téléphone et de messagerie.

Dès 1997-1998 l'objectif a été largement dépassé pour l'effectif, la rémunération, le fonctionnement et le capital. Quant au troisième volet, la rationalisation des espaces, et les économies escomptées dans la téléphonie à la suite de l'installation du système téléphonie PBX permettront d'atteindre l'objectif d'ici l'an 2000.

La décision de restructurer les laboratoires de pathologie animale, en 1997, a permis de diminuer de 30 % les coûts nets d'exploitation du réseau des laboratoires de pathologie animale. La grille tarifaire des

analyses offertes dans ces laboratoires a été modifiée afin de s'ajuster au prix moyen du marché. En 1998-1999, 21 600 dossiers, comparativement a 19 676 dossiers en 1997-1998, ont été traités dans les laboratoires, totalisant 173 559 échantillons qui ont entraîné 244 321 déterminations analytiques. De plus, 2 715 demandes de nécropsies ont été acheminées dans ces laboratoires.

Dans un souci de mieux connaître le portrait global des interventions du ministère et des organismes et des besoins afférents des entreprises agricoles, le ministère et les organismes ont entrepris un important projet visant à créer un profil unique de leur clientèle afin de planifier efficacement leurs interventions dans le domaine agricole. Plus spécifiquement, ce projet vise à créer et à actualiser une base de données fiables ainsi qu'à faciliter les échanges d'information entre le ministère et les organismes.

L'efficience et l'efficacité de l'organisation passent également par l'analyse et l'évaluation des programmes du ministère. Ainsi, le ministère procède annuellement à l'évaluation de la pertinence, de l'efficacité, de l'impact et de l'efficience de certains de ses programmes. Il a aussi procédé, à l'intérieur des réformes de ses programmes, à des analyses qui ont permis de jeter un regard neuf sur les modes d'intervention et d'en élaborer de nouveaux, mieux adaptés au contexte d'aujourd'hui.

Plusieurs programmes seront évalués dans les années qui viennent, dont celui du remboursement partiel des taxes municipales et scolaires afin d'en mesurer la pertinence et l'efficacité. En 1996, ce programme a fait l'objet d'une importante réforme qui visait à le rendre plus équitable pour l'ensemble des citoyens et citoyennes du Québec. Le remboursement des taxes ne s'applique plus qu'aux biens productifs agricoles et les ajustements suivants ont été apportés : resserrement de l'admissibilité, réduction du taux de remboursement et plafonnement du remboursement. Par contre, au cours des dernières années, ce programme a connu de fortes augmentations de coûts et un mandat d'analyse a été confié à la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne. Cette analyse comporte deux volets principaux : comparaison du programme québécois avec le programme qui existe en Ontario et analyse de l'augmentation des coûts du programme.

3. Redéploiement de la main-d'œuvre

À la suite de la diminution de l'effectif provoquée par les diverses mesures de départs assistés, le ministère a poursuivi sa politique de réallocation des ressources humaines en fonction des engagements et des besoins prioritaires.

La réduction de l'effectif a eu un impact sur toutes les directions générales et plus particulièrement sur la Direction générale des affaires régionales. Cette dernière a poursuivi la démarche avec son personnel afin de :

- repositionner son offre de service à partir de deux grands principes:
  - √ offrir le service là où l'intérêt public le requiert;
  - √ moduler l'offre dans chacune des régions en fonction des ressources, des clientèles et des secteurs d'intervention mis en priorité;
- développer avec les partenaires des services complémentaires et efficaces.

Les résultats de cette démarche ont permis d'établir un cadre de référence axé sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire, ainsi que sur l'adaptation des entreprises agricoles. Des discussions ont également eu lieu avec l'Union des producteurs agricoles en vue de la signature d'une entente de partenariat portant sur le développement d'une offre commune de services-conseils en favorisant l'harmonisation et la complémentarité des services-conseils existant à l'échelle régionale.

Tout en continuant la réallocation de ses ressources humaines, le ministère accentue actuellement le renouvellement de sa main-d'œuvre par des concours de recrutement public et des concours réservés aux finissants universitaires ou aux diplômés toujours aux études. D'autres concours s'ajouteront pour les finissants du réseau collégial.

Principe 4 : Équité entre les provinces et respect des champs de compétence du Québec

S'assurer que les interventions fédérales sont conformes aux orientations ministérielles et respectent l'équité entre les provinces ainsi que les champs de compétence du Québec

Deux grands dossiers retiennent particulièrement l'attention, soit l'équité et le respect des compétences et les politiques commerciales

1. Équité et respect des compétences

L'objectif du ministère est d'obtenir la quote-part du Québec dans les interventions fédérales et de s'assurer de leur compatibilité par rapport aux objectifs du Québec dans les domaines suivants :

- Les dépenses et activités en R&D
- Les transferts en sécurité du revenu agricole et en aide au développement bioalimentaire

- La complémentarité des activités d'inspection des aliments et de la surveillance de la santé animale
- L'accès aux ressources halieutiques.

1.1 Dépenses et activités en R&D

Considérant l'importance de l'intervention gouvernementale dans le financement de la R&D bioalimentaire, il importe de s'assurer que le Québec obtient sa quote-part des investissements fédéraux en la matière. Le ministère a établi, en 1998-1999, et validé une méthodologie qui permet de mesurer le financement de la R&D en fonction du poids économique des provinces et de déterminer l'équité de l'intervention fédérale. Par ailleurs, il a élaboré des indicateurs quantitatifs de R&D dans le but de permettre une évaluation objective des efforts consentis et des comparaisons valables sur les plans interprovincial et international. Cette méthodologie a été utilisée pour dresser un portrait de l'évolution de la R&D agroalimentaire au cours des dix dernières années. Celui-ci devrait paraître à l'automne 1999. Au cours de l'exercice 1999-2000, le ministère élaborera des indicateurs d'évaluation qu'il utilisera pour faire une étude comparative de la R&D agroalimentaire et de certains autres secteurs industriels québécois.

1.2 Transferts gouvernementaux

À la fin de 1998, des démarches ont été entreprises auprès d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, afin d'être en mesure de maîtriser le processus de calcul des Équivalents de subvention de production ou ESP et de l'appliquer à l'échelle provinciale. L'appropriation de cette technique permettra de disposer d'un outil de comparaison entre les paliers d'intervention gouvernementale, tant provinciale que fédérale, et les paliers d'intervention dans d'autres pays membres de l'OCDE. En effet, le processus d'évaluation des transferts gouvernementaux auquel nous participons n'est pas utilisé hors du Canada et ne permet donc pas de comparaison entre le Québec et un autre pays. Le calcul des ESP à l'échelle provinciale devrait permettre cette comparaison avec des pays membres de l'OCDE.

En ce qui concerne la protection du revenu agricole, les discussions avec Agriculture et Agroalimentaire Canada se sont déroulées sur trois plans différents :

- le renouvellement du cadre canadien de protection du revenu agricole;
- le renouvellement de l'entente auxiliaire à l'entente cadre actuelle pour l'exercice 1999-2000;
- la négociation pour obtenir une part équitable des fonds fédéraux de 900 M$ destinés au programme transitoire d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA) pour les exercices 1998-1999 et 1999-2000.

• *Protection du revenu*

Les travaux concernant les orientations, principes et objectifs de la nouvelle politique canadienne de protection du revenu, d'une part, et sur l'évaluation des programmes actuellement en cours, d'autre part, se sont poursuivis tout au cours de l'exercice. L'état d'avancement des travaux a fait l'objet de présentations et de décisions à la conférence des ministres et sous-ministres de l'agriculture en juillet 1998. Les progrès, plus lents que prévus, ont conduit à la prolongation de la politique actuelle et au renouvellement des ententes actuelles sur une base transitoire.

• *Renouvellement de l'entente auxiliaire*

La négociation du renouvellement de l'entente auxiliaire pour la période transitoire 1999-2000 est délicate. En effet, la composition des fonds de l'enveloppe fédérale a été modifiée et le maintien d'une part de 10,7 % de cette enveloppe pour le Québec, comme pour la période 1996-1999, est difficile à obtenir. La contribution fédérale se situerait, en 1999-2000, à 56,8 M $, soit 9,5 % de l'enveloppe fédérale de 600 M $, plutôt que de s'établir à environ 65,0 M $ si la part historique dévolue au Québec avait été maintenue. À cet égard, différentes pistes sont explorées dans le cadre des discussions concernant le renouvellement de l'entente auxiliaire.

• *ACRA*

À la suite de la chute du prix du blé et du porc en 1998 et des prévisions pessimistes pour 1999, le ministre fédéral a annoncé en novembre 1998 la mise en œuvre du programme ACRA, doté d'un budget de 900 M$ couvrant les deux exercices 1998-1999 et 1999-2000. Il s'est ensuivi, pour le Québec, des négociations intenses, durant l'hiver, qui ont abouti à un accord de principe lors de la conférence des ministres de l'agriculture en février 1999. Il en découle la négociation d'un projet d'entente parallèle visant une contribution fédérale à l'ASRA, qui s'ajoute à une entente multilatérale et à une entente bilatérale concernant la participation du Québec à l'ACRA. Cet accord de principe prévoit une contribution additionnelle de 110 M$ du gouvernement fédéral à l'ASRA.

Des échanges ont eu lieu aussi avec le gouvernement fédéral et conjointement avec nos partenaires au sujet du renouvellement du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural. Les discussions ont porté sur la nécessité que la part du Fonds mise à la disposition des conseils régionaux soit plus élevée que par le passé.

1.3 Complémentarité des activités d'inspection des aliments et de surveillance de la santé animale

Plusieurs entreprises québécoises engagées dans la production, la transformation ou la distribution de produits alimentaires et dans le secteur de la santé animale sont assujetties à un double système d'inspection, soit celui de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et celui du MAPAQ.

À maintes reprises, les représentants concernés du secteur bioalimentaire québécois ont fait des représentations auprès des organismes précités afin que cessent les dédoublements et chevauchements d'inspection.

Le 18 septembre 1998, une entente cadre et six ententes auxiliaires dans les secteurs suivants ont été ratifiées par l'ACIA, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) et le MAPAQ :

- Entente cadre concernant les activités d'inspection des aliments, des intrants agricoles et de la santé animale sur le territoire québécois;
- Entente auxiliaire Canada-Québec concernant les activités d'inspection du secteur tertiaire;
- Entente auxiliaire Canada-Québec concernant les activités d'inspection du secteur des œufs et des ovoproduits;
- Entente auxiliaire Canada-Québec concernant les activités d'inspection du secteur des produits de l'érable;
- Entente auxiliaire Canada-Québec concernant les activités d'inspection du secteur du miel;
- Entente auxiliaire Canada-Québec concernant les activités d'inspection du secteur laitier;
- Entente auxiliaire Canada-Québec concernant les activités d'inspection du secteur des viandes comestibles.

Ces ententes visent à :

- assurer un partage et une coordination des activités d'inspection de tous les paliers de gouvernement au Québec;
- implanter un guichet unique auprès des responsables des entreprises bioalimentaires;
- améliorer la gestion des interventions en matière de rappel de produits, de traitement des plaintes, de suivi et de contrôle liés aux toxi-infections et zoonoses;
- maintenir un contrôle efficace de la salubrité des aliments et à utiliser de façon optimale les ressources disponibles.

1.4 Accessibilité aux ressources halieutiques

Dans le secteur des pêches, l'objectif du ministère est d'arriver à une entente Canada-Québec concernant l'accès des flottilles québécoises aux ressources halieutiques, sur la base de ses captures historiques des divers stocks de poissons.

Diverses actions ont été entreprises à différents niveaux afin de concourir à l'atteinte de cet objectif :

- Le Québec intervient de manière systématique quant au respect des parts provinciales, lors des conférences des ministres, notamment celles du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA) qui se sont tenues à Winnipeg et à Victoria en 1998, de même que lors des rencontres bilatérales, en vue d'en arriver à une entente Canada-Québec concernant ce dossier.
- À l'échelle des comités consultatifs, la participation active du Québec à dix rencontres a permis de jeter les bases d'un partage de la ressource entre les provinces pour les mollusques et les crustacés.

Toutefois, l'atteinte de cet objectif est d'autant plus difficile que certaines provinces maritimes ne supportent pas l'approche d'une entente sur l'allocation des ressources sur la base des parts historiques. Pour cette raison, tout règlement dans le sens souhaité par le Québec semble peu probable à court terme. Par contre, le ministère, de concert avec ses partenaires du Réseau pêches et aquiculture, entend poursuivre ses démarches visant à obtenir une juste part des ressources halieutiques dans le golfe du Saint-Laurent.

La réflexion pour définir un modèle québécois de gestion de la ressource a débuté par la réalisation, en janvier 1999, d'un séminaire sous la responsabilité de deux associations responsables et la contribution des gouvernements fédéral et provincial. Les travaux se poursuivent dans le cadre du plan directeur du Réseau pêches et aquiculture et visent un arrimage des intérêts des divers groupes.

2. Politiques commerciales

L'objectif du ministère est d'établir, avec la collaboration des clientèles, la position du ministère en matière de politiques commerciales. Les interventions du ministère visent également à communiquer et à défendre, aux forums appropriés, les positions du Québec et à conseiller les intervenants sur la mise en œuvre au Québec des solutions négociées avec le gouvernement fédéral et les partenaires commerciaux. Cette année, cinq grands dossiers ont retenu particulièrement l'attention, soit la révision du chapitre 9 sur les produits agricoles et alimentaires de l'Accord sur le commerce intérieur, les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en agriculture, les négociations commerciales dans la zone des Amériques et dans la zone Asie-Pacifique (APEC), la défense des litiges commerciaux et des différends (11), dont le litige sur la fixation des prix du lait pour les produits laitiers canadiens exportés, entre les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et le Canada, et les dossiers liés à la gestion de l'offre.

2.1 Accord sur le commerce intérieur (ACI)

Des actions ont été réalisées dans le cadre de la révision du chapitre 9 sur les produits agricoles et alimentaires dans l'Accord sur le commerce intérieur, qui avait déjà été reportée de septembre 1997 à décembre 1998 par les ministres fédéral et provinciaux de l'agriculture. Un document de consultation a été défini lors de la rencontre annuelle de 1997 des ministres de l'agriculture et a été soumis aux organisations concernées. La Filière agroalimentaire a recommandé, en juin 1998, de « privilégier l'option d'un report de la révision du chapitre 9 de l'ACI, que d'ailleurs plusieurs provinces semblent vouloir retenir, permettant ainsi de mieux prendre en compte notamment les enjeux des prochaines négociations sur l'agriculture à l'OMC ».

En juillet 1998, les ministres ont en majorité décidé de demander la préparation d'une approche de négociation identifiant les questions prioritaires à traiter. Le Québec a continué à soutenir le consensus fédéral-provincial original et la position de la Filière agroalimentaire de reporter cette révision. De plus, à la rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres en novembre 1998, le Québec a accepté de participer au Comité fédéral-provincial des politiques de commerce agricole (CFPPCA) visant à élaborer un cadre de négociation et une évaluation d'impact pour présentation aux ministres en juillet 1999 sous réserve, cependant, que les règles du futur chapitre révisé devraient viser les mesures dont l'effet direct restreindrait l'entrée sur le territoire d'une province des produits agricoles ou alimentaires d'une autre province.

Le ministère souhaite soumettre à l'examen attentif des représentants de l'industrie agroalimentaire l'approche de négociation proposée pour la révision du chapitre 9 de l'ACI et l'évaluation d'impact de l'application des principes.

En conséquence, le Québec demandera, lors de la Conférence des ministres de l'agriculture, le report des négociations sur la révision du chapitre 9 afin de consulter adéquatement sa clientèle et de prendre en considération le processus des négociations à l'OMC, tout en acceptant de participer aux discussions afin de limiter la discussion aux entraves techniques et s'assurer que les politiques agricoles ne feraient pas l'objet de pourparlers.

2.2 Négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en agriculture

Dans le cadre de la prochaine ronde de négociations de l'OMC pour 1999, le ministère a entrepris le processus de consultation des parties et de préparation des intervenants, en vue de reconnaître les enjeux des prochaines négociations et de développer une position québécoise.

Sous la responsabilité de la Filière agroalimentaire, le Québec a tenu une conférence québécoise, les 3 et 4 novembre 1998, pour préparer le secteur agroalimentaire aux négociations à venir. Plus de 330 participants ont assisté à cette conférence, qui les a sensibilisés aux enjeux et défis des prochaines négociations et leur a permis de faire valoir leurs points de vue et préoccupations à cet effet. De nombreux travaux ont été effectués afin de préparer l'événement, dont la réalisation d'un document préparatoire distribué aux participants.

Par la suite, le ministère et ses partenaires de la Filière agroalimentaire ont convenu d'une démarche de consultation. Celle-ci a été lancée par le ministre en février 1999, alors qu'il annonçait que le gouvernement du Québec entend bien s'assurer que la position québécoise soit incluse dans la position canadienne. Cette consultation auprès des intervenants québécois a été réalisée par appel de mémoires, et un document de consultation a été diffusé aux principaux intervenants du secteur agroalimentaire. Vingt-trois organismes représentatifs de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois ont répondu à l'appel des mémoires et une synthèse préparée par le ministère a été rendue disponible en avril 1999. Elle servira à élaborer la position du Québec.

Finalement, le Québec a été impliqué activement avec le gouvernement fédéral dans la réalisation d'une rencontre majeure de consultation fédérale-provinciale sur les prochaines négociations, à laquelle envi-

ron 80 représentants du secteur de l'agroalimentaire québécois ont participé les 18, 19 et 20 avril à Ottawa.

2.3 Négociations commerciales dans la zone des Amériques et dans la zone Asie-Pacifique (APEC)

• *Négociations entre le Canada et les pays des Amériques*

L'ouverture des négociations commerciales entre les pays des Amériques a été acceptée par les chefs d'État en avril 1998 et un groupe spécial en agriculture a entrepris ses travaux en septembre 1998. Le ministère a fait le suivi des travaux.

Outre la participation active du Canada aux travaux visant la création de la zone de libre-échange des Amériques, le Canada a également signé un accord de coopération technique et commerciale avec les pays du MERCOSUR en juin 1998. Compte tenu des relations commerciales du Québec avec les pays du MERCOSUR, le ministère surveille l'évolution de la situation.

• *Le forum de coopération économique de la zone Asie-Pacifique (APEC)*

Le Canada participe avec les États-Unis, le Mexique, le Chili et 17 autres pays de la région Asie-Pacifique à un forum de coopération économique, l'APEC. Ce forum vise notamment l'élaboration d'un accord de libre-échange complet pour 2020. Toutefois, les États membres ont adopté une orientation visant à ce que les tarifs douaniers régissant leurs échanges n'excèdent pas 15 % en l'an 2000 et ils ont également convenu de mettre de l'avant des initiatives de libéralisation sectorielle, volontaire et accélérée des échanges.

2.4 Litiges et différends commerciaux

2.4.1 Litige sur la fixation des prix du lait pour les produits laitiers canadiens exportés, entre les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et le Canada

Un comité stratégique a été mis sur pied par le ministère pour suivre et gérer ce litige en territoire québécois. Depuis sa création, en octobre 1997, il effectue, sur une base continue, les mises en commun nécessaires sur le plan des stratégies, orientations, arguments et positions développés pour assurer une défense adéquate des intérêts économiques et commerciaux du Québec.

Le Québec, en collaboration avec le Comité stratégique et avec les représentants du gouvernement fédéral, a réalisé principalement les interventions suivantes, soit les mémoires et contre-mémoires de défense du Canada, a participé aux audiences devant le Groupe spécial (Genève) et a assisté aux rencontres avec les parties.

Le Québec entend continuer de s'assurer d'un suivi proactif et rigoureux dans cette affaire.

2.4.2 Autres litiges et différends

Le ministère s'est impliqué activement dans les dossiers concernant d'autres litiges et différends (10) commerciaux pour défendre les positions et intérêts économiques et commerciaux du Québec. Parmi les dossiers les plus importants qui ont nécessité des interventions majeures, on trouve : la défense dans le cadre de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACE), dont la communication déposée contre le Québec concernant la non-application de certaines dispositions législatives et réglementaires dans le domaine de l'environnement et de la pollution des eaux par l'activité agricole; le dossier sur le réexamen du classement tarifaire des mélanges de sucre et d'huile de beurre par le Tribunal canadien du commerce extérieur; la révision crépusculaire du droit compensateur sur le porc vivant par le Department of Commerce des États-Unis; l'enquête américaine en droit compensateur et en dumping sur le bœuf vivant; et la défense du Québec dans le dossier de la requête d'Unilever Canada en jugement déclaratoire en Cour supérieure pour invalider la réglementation québécoise sur la coloration de la margarine.

De plus, le ministère a fait un suivi des différends suivants qui pourraient avoir un impact sur le commerce des produits agroalimentaires du Québec, soit le différend commercial Canada–Union européenne sur les hormones de croissance bovine, le différend commercial entre le Canada et l'Australie sur le saumon, l'enquête de la Productivity Commission de l'Australie sur les importations de viande de porc congelé, les différentes négociations entre les pays concernant les organismes génétiquement modifiés et les discussions entre le Canada et les États-Unis sur les problèmes bilatéraux en matière de commerce agricole, dont le protocole d'entente Canada–États-Unis sur les matières agricoles.

2.5 Autres dossiers liés à la gestion de l'offre

Dans le secteur avicole, un processus de révision des Accords fédéral-provinciaux a débuté à l'automne 1998. Il vise à élaborer le contenu de nouveaux accords et ententes opérationnelles régissant le système de gestion de l'offre pour la volaille et les œufs.

Des comités nationaux, composés de représentants des gouvernements et de l'industrie avicole, ont travaillé à l'élaboration des nouveaux accords, qui se traduiront par une plus grande souplesse et une plus grande stabilité au sein de l'industrie, notamment en la dotant d'un cadre juridique bien solide témoignant du mode actuel de gestion des approvisionnements axé sur les besoins du marché. Le ministère a participé au processus de révision des accords, à l'échelle de comités québécois de concertation, afin d'établir des consensus au sein de l'industrie.

À la suite de l'adoption d'une entente nationale sur l'allocation du poulet, il s'avérait nécessaire que l'industrie québécoise du poulet se dote des outils appropriés à l'application d'une telle entente. Dans le secteur de la volaille, le ministère a donc participé activement aux travaux du comité « Nouvelles réalités économiques, Industrie de la volaille », issu de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois de mars 1998. Ces travaux ont favorisé la conclusion d'une nouvelle Convention de mise en marché du poulet, qui est entrée en vigueur en janvier 1999 et qui a permis aux partenaires de l'industrie d'établir une vision commune leur permettant de prospérer dans l'avenir. Ce comité a aussi favorisé la création d'un groupe de travail sur l'amélioration de la qualité des poulets.

Dans le secteur des œufs de consommation, le ministère a collaboré étroitement à la réalisation du plan de développement stratégique de l'industrie des œufs, qui a été déposé en juin 1998. Ce plan a permis aux différents partenaires du secteur de dégager une vision commune du développement de leur industrie.

Dans le secteur laitier, les producteurs et transformateurs avaient convenu, lors de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois de mars 1998, de mettre en place un comité de concertation sous la présidence du premier ministre, M. Lucien Bouchard. En juin 1998, les membres du comité ont convenu des règles d'approvisionnement des marchés intérieurs et internationaux qui prévaudront pour les cinq prochaines années. Des conventions de mise en marché ont été signées. Celles-ci lient la Fédération des producteurs de lait du Québec, Agropur (coopérative agroalimentaire), Groupe Lactel et le Conseil de l'industrie laitière du Québec. Elles contiennent l'ensemble des règles et modalités reliées à la mise en marché du lait.

Le Québec a également procédé à l'adoption d'un décret rendant décisionnel le Comité permanent d'harmonisation des règles de mise en marché canadiennes et québécoises, auquel siègent producteurs et transformateurs. Par sa participation au sein du Comité d'harmonisation des règles de mise en marché canadiennes et québécoises, le ministère a contribué à établir, en collaboration avec les partenaires de l'industrie laitière, la position du Québec à défendre auprès des instances nationales.

De plus, une participation active aux comités nationaux responsables de la gestion des ententes nationales sur le lait (CCGAL, P-9, P-6) a permis de s'assurer que les marchés québécois et les entreprises québécoises disposent d'approvisionnements suffisants et à prix compétitifs pour répondre aux différents marchés.

Partie IV
Lois administrées

Lois administrées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (c. M-14)

Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Loi sur la fiscalité municipale (1995, c. 64, articles 15 à 23)

Loi sur les abeilles (c. A-1)

Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (c. A-2, section IV)

Loi sur les appellations réservées et modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (1996, c. 51, articles 1 à 24, 26 et 27)

Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (1999, c.32)

Loi sur les cités et villes (c. C-19, article 29.2)

Code municipal du Québec (c. C-27.1, articles 10.9 et 717)

Loi sur la commercialisation des produits marins (c. C-32.1)

Loi sur la communauté urbaine de l'Outaouais (c. C-37.1, article 86.1)

Loi sur la communauté urbaine de Montréal (c. C-37.2, articles 153.2 et 153.6)

Loi sur la communauté urbaine de Québec (c. C-37.3, article 96.1.1)

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (c. C-61.1, articles 42, 43, 51, 54, 62 à 66, 70, 73, 1 à 4)

Loi abrogeant certaines lois permettant la constitution de personnes morales en matière agricole et modifiant diverses dispositions législatives (1997, c. 70, articles 2 à 4)

Loi sur le crédit aux pêcheries maritimes (c. C-76)

Loi sur l'École de laiterie et les écoles moyennes d'agriculture (c. E-1)[1]

Loi sur les établissements touristiques (c. E-15.1, articles 4, 6, 1er et 2e al., 7 à 15, 30, 1er al., 33 à 35, 37 à 41 et 55, 2e al.)

Loi sur le mérite agricole (c. M-10)

Loi sur le mérite de la restauration (c. M-10.1)

Loi sur le mérite du pêcheur (C. M-10.2)

Loi sur les pêcheries et l'aquaculture commerciales (c. P-9.01)

Loi sur la prévention des maladies de la pomme de terre (c. P-23.1)

Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments (c. P-29)

Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments (1993, c. 53, articles 7 et 8)

Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés (c. P-30) (en partie)

Loi sur la protection des animaux pur sang (c. P-36)

Loi sur la protection des plantes (c. P-39.01)

Loi sur la protection sanitaire des animaux (c. P-42)

Loi sur la qualité de l'environnement (c. Q-2, articles 20, 25, 26, 119 et 120)

Loi sur les sociétés agricoles et laitières (c. S-23)

Loi sur les sociétés d'horticulture (c. S-27)

Loi sur les terres agricoles du domaine public (c. T-7.1)

Loi sur les terres du domaine public (c. T-8.1, articles 7 et 19)

Loi sur la transformation des produits marins (c. T-11.01)

Loi assurant la reprise des activités de Madelipêche Inc. (1983, c. 6)

Charte de la ville de Québec (1929, c. 95, article 336e)

Charte de la ville de Sherbrooke (1974, c. 101, article 8c)

Charte de la ville de Trois-Rivières (1915, c. 90, article 41c)

1. N.B. : Les écoles moyennes d'agriculture relèvent du ministre de l'Éducation.

Lois administrées par la Société de financement agricole

Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (c. A-29.1)

Loi sur le crédit forestier (c. C-78)

Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (c. C-78.1)

Loi sur la Société de financement agricole (c. S-11.0101)

Lois administrées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (c. A-4.1)

Loi sur la protection du territoire agricole (c. P-41.1)

Lois administrées par la Raffinerie de sucre du Québec

Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec (c. R-0.1)

Loi sur la vente de la Raffinerie de sucre du Québec (1986, c. 60, articles 1 à 3, 16 à 19)

Lois administrées par la Régie des assurances agricoles du Québec

Loi sur l'assurance-récolte (c. A-30)

Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (c. A-31)

Lois administrées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Loi sur les grains (c. G-1.1)

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (c. M-35.1)

Loi sur les producteurs agricoles (c. P-28)

Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés (c. P-30) (en partie)

PARTIE V
Application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique

En avril 1997, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'est doté d'une politique linguistique visant à faire connaître aux membres de son personnel de quelle manière la *Charte de la langue française* doit s'appliquer à l'intérieur de l'organisation.

Les règles que prévoit la politique ont valeur de directive interne et doivent être respectées par tous les membres du personnel, quels que soient leur statut ou leur catégorie professionnelle. Cette politique prend en compte la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*, adoptée par le Conseil des ministres le 12 novembre 1996 (décision n° 96-312), de même que la *Politique d'achat* (décision n° 92-066) et la *Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information* (décision n° 92-262).

Le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est responsable de l'application de la politique. Un comité ministériel est mis sur pied pour veiller à son application et suggérer des correctifs au besoin. Il est composé du sous-ministre, de la directrice du Centre d'analyse et de services en communication, du directeur des ressources informationnelles, du directeur des ressources matérielles et financières et de la responsable de l'application de la *Charte de la langue française*.

Annexe I
Personnel en poste au 31 mars 1999

Direction du ministère

Ministre
– Rémy Trudel

Directeur de cabinet
– Pierre Boutet

Sous-ministre
– André Vézina

Secrétaire du ministère
– Yvon Bougie

Direction de la planification
– Michel Lanouette

Direction des affaires juridiques
– Huguette Pagé

Sous-ministre adjoint aux affaires régionales
– Jacques Landry

Direction de l'analyse et de la coordination
– Jean-Pierre Mailhot

Direction des services technologiques
– Yvan Savoie

Direction de l'environnement et du développement durable
– Denis Sanfaçon

Directions régionales

Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
– Ghislain Masson

Bas-Saint-Laurent
– Raymond Blouin

Québec
– Laval Poulin

Chaudière-Appalaches
– Jacques Olivier

Centre-du-Québec
– Luc Couture

Mauricie
– Jean Genest

Estrie
– Gilles J. Gauthier (intérim)

Montérégie, secteur Est
– Gilles J. Gauthier

Montérégie, secteur Ouest
– Marcel Normandeau

Outaouais-Laurentides
– Gilles Beaulé – secteur Outaouais
– Michel Boisclair – secteur Laurentides

Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec
– Line Charland

Montréal-Laval-Lanaudière
– Marcel Tremblay

Saguenay–Lac-Saint-Jean–Côte-Nord
– Alain Dessureault

Sous-ministre adjointe à l'alimentation
– Jocelyne Dagenais

Direction de l'épidémiosurveillance et de la santé animale
– Robert Clermont

Direction de l'appui à l'inspection des aliments
– Michel Lemay

Direction des services à la clientèle
– Suzanne Pilote

Direction des laboratoires d'expertises et d'analyses alimentaires
– Jacques Boulanger

Direction de l'appui aux entreprises
– Gilles Hains

Direction du développement des marchés
– Gérard Boutin

Directions régionales de la qualité des aliments et de la santé animale

Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine–Saguenay–Lac-Saint-Jean–Côte-Nord
– Jacques Ménard

Québec–Chaudière-Appalaches
– Hélène Jolicoeur

Mauricie–Centre-du-Québec–Estrie
– Serge Robert

Montréal–Laval–Lanaudière
– Yves Proulx

Montérégie
– Pierre Chartier

Laurentides-Outaouais–Abitibi-Témiscamingue
– Laval Tremblay

Sous-ministre adjointe des pêches et de l'aquiculture commerciales
– Hélène P. Tremblay

Direction des analyses et des politiques
– Louis Vallée

Direction de l'innovation et des technologies
– Lucien Poirier

Directions régionales

Gaspésie
– Léon Després

Côte-Nord
– Paul Morin

Îles-de-la-Madeleine
– Abdoul Aziz Niang (intérim)

Estuaire et eaux intérieures
– Denis Lacerte

Sous-ministre adjoint aux politiques agricoles
– Marc Dion

Direction de l'analyse et de l'information économiques
– Pascal Van Nieuwenhuyse

Direction de la sécurité du revenu agricole
– Hélène Brassard (intérim)

Direction des relations intergouvernementales
– Robert Dépatie

Direction des politiques commerciales
– Gaétan Busque

Direction de la recherche
– Daniel Chez

Direction développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire
– Nadine Girardville

Groupe de coordination sur la gestion du risque
– Daniel Roy

Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière
– André Simard

Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe
– Gilles Vézina

Services à la gestion

Centre d'analyse et de services en communication
– Colombe Cliche

Direction des ressources financières, matérielles et de soutien à la gestion des programmes
– Serge Doyon

Direction des ressources humaines
– Jean Hébert

Direction des ressources informationnelles
– André Roy

Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne
– Mishèle Bérubé

Organismes agricoles

Société de financement agricole
– Michel R. Saint-Pierre

Commission de protection du territoire agricole du Québec
– Bernard Ouimet

Régie des assurances agricoles du Québec
– Luc Roy

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
– Jean-Yves Lavoie

ANNEXE II : Liste des directions régionales Direction générale des affaires régionales

Bas-Saint-Laurent (région 1)

335, rue Moreault, 2e étage
Rimouski (Québec) G5L 9C8
Tél. : (418) 727-3615
Téléc. : (418) 727-3967

Saguenay–Lac-Saint-Jean–Côte-Nord (régions 2, 9)

801, chemin du Pont Taché Nord, bureau 1.02
Alma (Québec) G8B 5W2
Tél. : (418) 662-6486
Téléc. : (418) 668-8694

Québec (région 3)

1140, rue Taillon, 3e étage
Québec (Québec) G1N 3T9
Tél. : (418) 643-3433
Téléc. : (418) 644-8263

Mauricie (région 4)

91, boulevard Saint-Louis
Saint-Louis-de-France (Québec) G8T 1E5
Tél. : (819) 371-6761
Téléc. : (819) 371-6976

Estrie (région 5)

4260, boulevard Bourque
Rock Forest (Québec) J1N 2A5
Tél. : (819) 820-3001
Téléc. : (819) 820-3942

Montréal-Laval-Lanaudière (régions 6, 13, 14)

867, boulevard l'Ange-Gardien, C.P. 3396
L'Assomption (Québec) J5W 4M9
Tél. : (450) 589-5785
Téléc. : (450) 589-7812

Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec (régions 8, 10)

180, boulevard Rideau, bureau 2.01
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Tél. : (819) 763-3287
Téléc. : (819) 763-5359

Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (région 11)

34, boulevard Perron Ouest, C.P. 524
Caplan (Québec) G0C 1H0
Tél. : (418) 388-2282
Téléc. : (418) 388-2834

Chaudière-Appalaches (région 12)

1115, avenue du Palais, Édifice Verdier
Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0
Tél. : (418) 397-7825
Téléc. : (418) 397-7345

Montérégie, secteur Est (région 16)

3230, rue Sicotte, C.P. 40
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7B2
Tél. : (450) 778-6530
Téléc. : (450) 778-6540

Montérégie, secteur Ouest (région 16)

177, rue Saint-Joseph
Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
Tél. : (450) 427-2000
Téléc. : (450) 427-0407

Outaouais-Laurentides (régions 7, 15)

Secteur Laurentides
29, chemin Oka, bureau 210
Saint-Eustache (Québec) J7R 1K6
Tél. : (450) 473-2703
Téléc. : (450) 491-7750

Outaouais-Laurentides (régions 7, 15)

Secteur Outaouais
390, rue Principale
Buckingham (Québec) J8L 2G7
Tél. : (819) 986-8541
Téléc. : (819) 986-9299

Centre-du-Québec (région 17)

460, boulevard Louis-Fréchette, 2e étage
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Tél. : (819) 293-8501
Téléc. : (819) 293-8446

ANNEXE III : Liste des bureaux régionaux Direction générale de l'alimentation

Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine–Saguenay–Lac-Saint-Jean–Côte-Nord

1600, rue Bersimis
Chicoutimi (Québec) G7K 1H9
Tél. : (418) 698-3530
Téléc. : (418) 698-3533

Québec–Chaudière-Appalaches

2700, rue Einstein, bureau F.1.106
Sainte-Foy (Québec) G1P 3W8
Tél. : (418) 643-6140
Téléc. : (418) 644-6327

Mauricie–Centre-du-Québec–Estrie

460, boulevard Louis-Fréchette
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Tél. : (819)293-8509
Téléc. : (819) 293-2971

Montréal-Laval-Lanaudière

201, boul. Crémazie, bureau 2,01
Montréal H2M 1L4
Tél. : (514) 873-8101
Téléc. : (450) 873-9994

Montérégie

3220, rue Sicotte, C.P. 3500
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7X9
Tél. : (450) 778-6542
Téléc. : (450) 778-6535

Ouataouais–Abitibi-Témiscamingue–Laurentides

133, rue Joseph
Buckingham (Québec) J8L 1G1
Tél. : (819) 986-8985
Téléc. : (819) 986-9793

À Québec

Édifice le Deux Cent
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 4X6
Tél. : (418) 380-2120
Téléc. : (418) 380-2169

À Montréal

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation
201, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec) H2M 1L4
Tél. : (514) 873-8101
Téléc. : (514) 873-9994

ANNEXE IV : Liste des directions régionales Direction générale des pêches et de l'aquiculture commerciales

Gaspésie

96, montée de Sandy-Beach, bureau 205
Gaspé (Québec) G4X 2V6
Tél. : (418) 368-7631
Téléc. : (418) 360-8851

Côte-Nord

466, rue Arnaud
Sept-Îles (Québec) G4R 3B1
Tél. : (418) 964-8521
Téléc. : (418) 964-8744

Îles-de-la-Madeleine

125, chemin du Parc, C.P. 338
Cap-aux-Meules (Québec) G0B 1B0
Tél. : (418) 986-2098
Téléc. : (418) 986-4421

Direction régionale de l'estuaire et des eaux intérieures

460, boulevard Louis-Fréchette
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Tél. : (819) 293-5677
Téléc. : (819) 293-8519

ANNEXE V
Adresse Internet

Vitrine du ministère:
http://www.agr.gouv.qc.ca

Pour obtenir de l'information
Info@agr.gouv.qc.ca